

CREUSE-CITRON

Journal de la Creuse libertaire n° 63 – février-avril 2020

16^e année

Prix libre





Des nouvelles du comité de soutien à Vincenzo Vecchi

Pour rappel, Vincenzo a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes où la répression policière fut très violente, et en 2006 à un rassemblement antifasciste à Milan.

Il a été condamné à 12 ans et 6 mois de prison, sous le chef d'inculpation de « Dévastation et pillage », délit issu du code Rocco introduit par le régime fasciste en 1930. C'est la première fois, 70 ans après, qu'il est utilisé à l'encontre de manifestants. Demeurant en France depuis 2011, Vincenzo a été arrêté le 8 août dernier, sous le coup de deux mandats d'arrêts européens. Par le délibéré de la cour de Rennes du 15 novembre, Vincenzo a été libéré du centre pénitentiaire de Rennes Vezin.

Il est retourné vivre à Rochefort-en-Terre, il est libre en France, mais pas ailleurs en Europe et surtout pas en Italie. De plus, le 18 décembre la cour de Cassation a décidé de casser la décision de la cour de Rennes. Bien sur il y aura appel de cette décision mais le parquet a décidé de délocaliser l'appel à Angers.

La délocalisation apparaît comme une tentative d'affaiblissement de l'action du comité, en le privant du réseau de soutien créé à Rennes. Il semble par ailleurs désavouer le travail très sérieux de la cour d'appel de Rennes. Malgré les manœuvres du parquet, les avocats et le comité de soutien développeront tous les arguments déjà exposés à la cour de Rennes, mais non jugés à ce jour, qui ont démontré les manquements et l'évidente déloyauté de l'Italie dans ce dossier.

Pour finir, et plus généralement, on cherche dans cette injustice un bouc émissaire qui, donné en pâture au public, favoriserait la cohésion d'une nation. Sous prétexte d'une identité rendue problématique par les mouvements de populations, elle instrumentalise les outils européens pour réaffirmer l'autorité de chaque État.

La justesse de cette cause et son caractère emblématique pour les libertés publiques concerne chacun. En conséquence la mobilisation de tous est nécessaire.

www.comite-soutien-vincenzo.org

Répression tous azimuts

La répression des gilets jaunes

Dans le numéro 51 de décembre 2019 de la revue *L'Envolée*, « Pour en finir avec toutes les prisons », on apprend que : *entre le 17 novembre 2018 et le 30 juin 2019, dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, le ministère des tribunaux et des prisons revendique fièrement : 10852 gardes à vue, 3163 condamnations, dont plus de 400 ont donné lieu à des peines de prison ferme avec incarcération immédiate ; 600 peines de prison ferme ont été prononcées sans mandat de dépôt ; et 1236 peines de prison avec sursis. Beaucoup de procès n'ont pas encore eu lieu.*

Dans le numéro 50 du même journal (juin 2019), on peut lire également le dossier très instructif « Robes noires et gilets jaunes » (pages 27-45), qui fait la lumière sur la manière dont l'institution judiciaire a aidé à réprimer ce mouvement ; la police n'était pas la seule à faire le boulot !

Les auteurs y décortiquent notamment une circulaire ministérielle du 22 novembre 2019, qui donne des consignes aux tribunaux sur les meilleures méthodes à adopter pour écraser le plus efficacement le mouvement en condamnant le plus de monde possible : choix des types de « preuves » et de procédures à utiliser, détermination des qualifications pénales des faits à privilégier pour faire plonger le plus de monde possible, etc.

Une lecture très utile pour ceux qui veulent comprendre ce que veut dire exactement, aujourd'hui en France, l'indépendance et la neutralité de la justice.

Procès de deux maraudeurs le 13 février à Gap

Le jeudi 13 février, deux maraudeurs passent en procès au tribunal de Gap pour « outrage sur agents » et « refus de signalétique » suite à une maraude effectuée le 26 novembre dernier.

Ce procès s'inscrit dans le contexte de répression qui frappe aux frontières et partout ailleurs, les personnes en soutien mais aussi et surtout sur les migrant.e.s. Effectivement, les intimidations et la répression qu'exerce l'État sur les personnes solidaires à travers des contrôles ciblés, des amendes, du harcèlement policier, des procès, etc., ne sont qu'une petite partie de l'arsenal de répression mis en place dans le cadre des politiques anti-migratoires.

Les contrôles au faciès, les tabassages et vols de la part des flics, le parcours du combattant en préfecture, la non prise en charge des mineurs dans certaines villes, l'enfermement en CRA (Centre de rétention administrative) dans des conditions atroces, les expulsions réalisées « parce que ton pays n'est pas considéré comme suffisamment dangereux » ou alors juste que la France s'en fout, sont le quotidien que vivent des gens arrivant ici sans les bons papiers.

Cette répression orchestrée par l'État et mise en place par le duo police-justice vise toutes les personnes et organisations « indésirables » et toute forme de solidarité active qui ne soit pas au profit du nationalisme et du patriotisme.

Face à ces politiques mortifères, continuons à nous organiser ! Rendez-vous jeudi 13 février dès 8h30 devant le tribunal de Gap.

Feu aux frontières !

POLICE DÉMOCRATIQUE
 PROTÉGÉANT DE TOUTE VIOLATION
 LES FRONTIÈRES DES PAYS OÙ S'EXERCENT
 LES DROITS DE L'HOMME



Bureaucratie et écologie capitalistes



Refus de puçage

APRÈS LES TARNAIS du collectif Faut Pas Pucer, un autre paysan est inquiété par l'administration agricole.

Franck Sarda, éleveur dans la Loire, a cessé de pucer ses brebis en 2014. Fin 2019, il est contrôlé par la Direction départementale de la protection des populations qui constate à la fois le « défaut d'identification » et le « non remplissage du cahier sanitaire ». Il est sommé de se « mettre en conformité ».

Pour l'éleveur, le refus d'obtempérer se joue non seulement sur un plan pratique (ce qui lui est réclamé ne sert en rien sa pratique du métier) mais aussi politique (jusqu'à l'État est-il prêt à

aller pour transformer le métier, et au service de quels intérêts ?).

Suite à un deuxième contrôle, il est sous le coup d'une amende et d'une « interdiction de mouvement » (interdiction de vendre ses bêtes) qui le place devant un choix délicat : acheter une tranquillité, sans doute provisoire, en payant l'amende (pas trop élevée pour l'instant) ou refuser et aller au procès, avec le poids sur les épaules et les risques financiers qu'impose une telle démarche.

S'il peut compter sur le soutien d'amis proches, ainsi que du collectif Écran Total de la région lyonnaise, il ignore encore jusqu'où il est prêt à aller.

Courage, Franck ! Et suite au prochain numéro.

Massacre à la tronçonneuse

EN FAIT DE TRONÇONNEUSES, ce sont plutôt de gros engins à pinces qui s'activent dans le département ces temps-ci.

Vous avez peut-être la chance de voir s'élever près de chez vous d'énormes tas de branchages, à mesure que les haies s'amenuisent féroce : noisetières, vieux pommiers, frênes tordus... Tout y passe. Merci qui ? Merci le bois énergie !

Avec une mention spéciale pour la SARL Pinet BTP et Transport, de Saint Chabrais : un engin et son chauffeur tombent 1 km de haie par jour soit 15 000 tonnes de bois par an. Pour se positionner sur le marché de la brique de bois (du dernier chic !), Pinet prévoit la mise en service de quatre de ces braves machines, essentiellement dans du petit chêne, jusque là si négligé.

Soit 60 000 tonnes par an : si quelqu'un sait convertir le tonnage en hectares, nul doute que le chiffre aura de quoi ravir les adeptes du développement économique. Mais peut-être les hectares ainsi ratiboisés seront-ils compensés par ailleurs.

Puisqu'on vous le dit qu'économie ça rime avec écologie !

Lassassem assassine (les petits lieux de spectacle vivant)

LA SACEM (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), créée par Beaumarchais dans la dynamique de la Révolution française, a le but louable de protéger le droit d'auteur en percevant des redevances sur la diffusion des oeuvres pour les redistribuer aux auteurs.

Qui peut y trouver à redire ?

Celui qui s'y frotte ! Le fonctionnement de la Sacem est devenu celui d'une entreprise commerciale pour qui la musique n'est qu'un bien de consommation, soumis à une logique de prix comme pour une savonnette ou une boîte de pâté.

Que la musique et la chanson soient « consommées » dans un Zénith ou dans un petit lieu, l'approche est la même.

Voici un exemple édifiant

Le Fabuleux-destin, café spectacle à Aubusson, dont *Creuse-Citron* diffuse les programmes et où il trouve sa place pour des débats politiques, est un petit lieu, autogéré par une équipe de bénévoles et qui ne voulant dépendre de personne ne

réclame aucune subvention. Il organise, entre autres activités, une cinquantaine de concerts par an avec une fréquentation moyenne inférieure à trente personnes.

Le Fabuleux-destin avait un contrat avec la Sacem et payait une redevance forfaitaire de 300 € par an, compatible avec sa trésorerie. Il y a bientôt deux ans, sans préavis, la facture passe à 2 800 € !

Stupeur dans l'équipe de bénévoles, car le contrat, tacitement reconductible, n'avait pas été dénoncé dans les formes légales.

Je vous fait grâce des discussions, des négociations qui s'ensuivirent et des huissiers qui montrèrent le bout de leur groin.

Il apparut que la Sacem, société de droit privé, avait une fonction de percepteur concédée par l'État, et qu'à ce titre – comme l'État lui-même diront les mauvaises langues – elle n'est pas tenue de respecter les lois habituelles concernant les contrats et les augmentations de tarif !

Au final, le Fabuleux-destin s'en tire avec un forfait annuel de 1 200 €, soit, quand même, une augmentation de

400 %. Et ne voyez pas là-dedans une victoire, il s'agit, grosso modo, du tarif appliqué pour 24 concerts annuels. Cette augmentation va influencer sur sa programmation et risque de mettre en péril ses finances.

Nous savons qu'à travers la France – le beau pays des droits de propriété – plusieurs lieux du même style ont déjà dû fermer ou changer l'esprit de leur programmation. Pourtant, ces lieux permettent aux musiciens et chanteurs d'avoir un contact très proche avec le public, de venir y tester des nouveautés, y faire des expériences. S'y croisent professionnels et amateurs et, ici, le qualificatif de pépinière s'applique fort bien au spectacle vivant.

Mais la logique de marché fait que produire du spectacle vivant devant trente personnes est aussi inconvenant que de vouloir faire de l'agriculture vivrière sur une ferme de 10 hectares.

Sacem et Chambre d'agriculture même combat ! Vivent les gros et que crèvent les petits !

PATRICK FAURE

En attendant les municipales

En fin d'année dernière, nous avons proposé à Catherine Moulin, maire de Faux-la-Montagne, et Nicolas Derieux, maire de Saint-Martin-Château, de nous parler de leurs expériences de l'action municipale. Ces deux communes de la montagne limousine, qui ne font pourtant pas partie de la même intercommunalité, ont en commun d'avoir pris des initiatives atypiques du point de vue de l'exercice du pouvoir, moins pyramidal qu'ailleurs, et des chantiers portés par la municipalité.

Creuse-Citron : Dans trois mois, ce seront les élections municipales : vous comptez vous représenter ?

Catherine Moulin : Nous sommes quatre ou cinq sur onze à repartir. Parallèlement on a travaillé à présenter aux habitants ce qu'était la réalité du conseil municipal de Faux. On a fait un petit livret pour montrer tout ce qu'on embrassait comme palette d'activités, et le contexte institutionnel.

Nicolas Derieux : Nous sommes quatre à y retourner, nous avons fait une réunion avec les habitants pour expliquer ce que c'était d'être élu. Nous constituons une nouvelle liste avec l'idée de continuer à fonctionner comme aujourd'hui avec un conseil municipal un peu ouvert et de montrer qu'on peut faire plein de choses chouettes dans une petite commune.

Catherine, ça fait combien de mandats que tu es maire ?

CM : C'est mon deuxième mandat de maire, et j'avais fait un premier mandat en tant que conseillère.

Et toujours le sentiment qu'il y a des choses à faire pour faire vivre la commune ?

CM : Moi je pense qu'on a encore la possibilité d'agir. Ce qui me plaît, c'est de réaliser des choses concrètes. Je me pose plus de questions sur les représentations dans la ComCom et le Parc. Au cours du mandat précédent, nous avons dû faire une élection partielle pour remplacer trois personnes qui n'arrivaient pas à remplir leur mandat à cause de leurs charges de travail et de famille. Pour le prochain mandat, pour ceux qui ne veulent pas s'engager pour six ans, nous pouvons prévoir que trois personnes puissent démissionner au bout de trois ans et que d'autres les remplacent. Nous voulons aussi voir comment des habitants peuvent travailler avec le conseil ou en parallèle pour creuser des sujets, mettre à profit des compétences et que ce ne soit pas les onze qui se cognent tout le boulot.

Concrètement, comment cela peut-il se passer, sous quelles formes ?

CM : Ça peut-être des assemblées d'habitants, des commissions, tout reste à imaginer. On a fait des choses qui ont très bien marché. D'autres non, même si on entendait que cela leur convenait, mais en fait ils ne se sont pas investis. Au conseil nous avons du public, des gens fidèles, une dizaine de personnes. Mais on arrive difficilement à débattre pendant les conseils, c'est plus facile en dehors de ce cadre. Sur des thématiques particulières, comme la reprise de la station service ou l'école, il y a eu plusieurs moments où nous avons discuté avec les habitants.

ND : Il n'y a pas forcément besoin de forme. Nous avons dit que nous voulions travailler avec les habitants et certains sont intervenus sur des sujets sur lesquels nous ne les avons pas sollicités et ça n'a pas pris de forme particulière. Les formes ça peut en effrayer certains, au début nous avons essayé de mettre en place des commissions et ça n'a pas marché, alors qu'on a monté plein de projets avec la participation d'habitants et d'élus. Au conseil nous avons toujours une ou deux personnes, c'est proportionnel à la population. Avoir du public, en tant qu'élus, ça nous oblige à faire attention à ce qu'on dit et le public peut prendre la parole aussi. Les premiers conseils ont duré cinq heures, on a donc décidé d'en faire plus régulièrement pour qu'ils soient plus efficaces. Je suis en train de convaincre la ComCom de faire pareil. C'est la meilleure façon d'éviter que certains fassent passer des propositions sans qu'elles soient discutées.

Ça nous amène à évoquer les limites de l'action municipale aujourd'hui et les contraintes budgétaires.

ND : Je ne me sens pas coincé du tout sauf dans les relations avec l'État. Il y a des projets plus ou moins compliqués à monter, mais on ne s'est jamais sentis coincés par la ComCom ou le Parc.

CM : Moi je dirais qu'on ne se sent pas coincés par la ComCom : on ne peut plus rien faire, elle n'a plus d'argent. Ce qui est intéressant c'est de travailler avec des gens avec qui on partage des idées, et pas forcément dans la même ComCom.

ND : À St-Martin les dotations de l'État ne baissent pas. Il y a peut-être moins de subventions pour certains projets, et encore, si on se bouge, on les obtient. Nous sommes en train d'aménager des logements pour des personnes âgées. Nous n'avons pas obtenu de DETR (Dotation à l'équipement des territoires ruraux) en 2019, mais l'espérons pour 2020. Mais en attendant nous avons trouvé d'autres sous ailleurs. Pendant des années, les précédents conseils municipaux s'étaient bornés à entretenir les routes et avaient accumulé de l'argent qui est bien utile. Le réaménagement de l'auberge a coûté plus de 200 000 € à la commune, une partie était financée par l'Europe, mais cet argent met trois ans à arriver, si nous n'avions pas eu de trésorerie, nous n'aurions pas pu réaliser le projet.

CM : Je n'ai pas senti que ça baissait tellement. Il y a beaucoup de dispositifs. À part la DETR, il y a les contrats de ruralité, des contrats du conseil départemental, du FSE qui est plus européen. Si on cherche, on trouve.

Mais n'y a-t-il pas des soucis avec les transferts de compétences des communes vers les ComCom, par exemple pour la gestion de l'eau ?

ND : Si plein de gens de notre sensibilité allaient dans les conseils municipaux, les ComCom pourraient faire du bon travail. Si on parle de l'eau, pour le moment la loi imposant le transfert de cette compétence a été repoussée, mais de toutes façons nous trouverons un moyen pour refuser ce transfert. À St-Martin, l'eau n'est pas traitée du tout et vaut 50cts le m³, avec un réseau entretenu en bon état, pas question de passer à la Saur ou à Véolia pour payer dix fois plus cher de

l'eau avec du chlore dedans.

CM : Nous avons des habitants qui ont créé un groupe sur l'eau pour trouver une parade à ce transfert.

ND : Plein de compétences sont à la ComCom, les ordures ménagères par exemple. L'idée de base de mutualiser les moyens de plusieurs communes est intelligente. Mais maintenant les ComCom sont gigantesques, nos réunions sont à Bourgneuf ou à Sardent car ailleurs il n'y a pas de salles assez grandes, certaines communes sont à une heure et demie de petites routes.

CM : C'est difficile de mutualiser avec des communes très éloignées, c'est compliqué de se connaître, de partager des projets. Avec la ComCom du plateau de Gentioux nous avons une chargée de mission qui accueillait des porteurs de projets ou aidait d'autres à trouver un projet intéressant. Il est question d'embaucher à nouveau quelqu'un, il faut continuer à réfléchir sur l'accueil de nouveaux habitants. C'est un gros enjeu, aujourd'hui tout le monde découvre ça, mais il faut qu'on garde notre avance avec ce qu'on a déjà mis en place.

Nous sommes une commune atypique puisque nous gagnons des habitants et venons d'ouvrir une troisième classe à l'école. Évidemment c'est toujours fragile, il faut développer des activités pour que les gens se sentent bien.

Un territoire peut être vivant et aussi un lieu de frictions, on peut parler de la motion de Gentioux (Creuse-Citron n° 62). On parle souvent du conflit entre les gens du pays et les gens qui arrivent. Mais quand on est élu, on est élu pour tout le monde, comment se positionner pour défendre une vision du territoire.

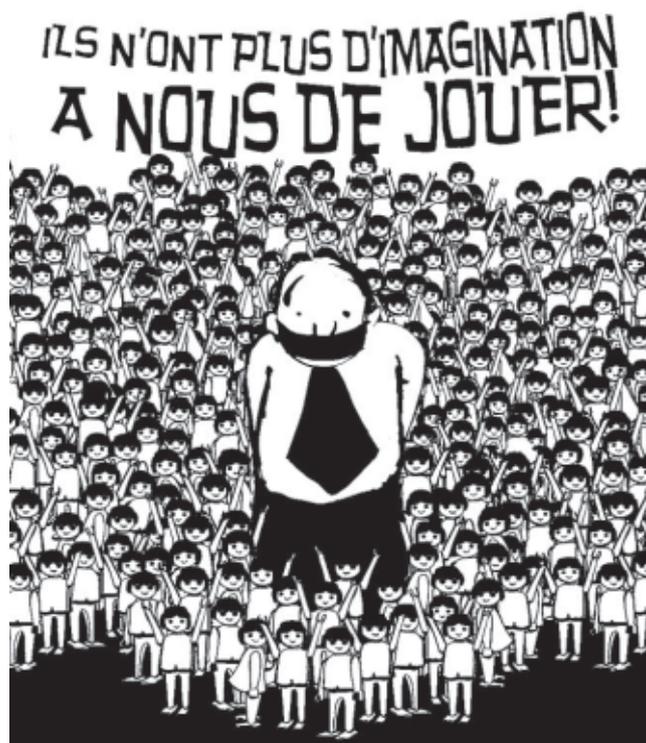
ND : À St-Martin il y a des « néos » depuis plusieurs décennies et ça s'est toujours bien passé. Les premiers néos à entrer au conseil c'était en 2008. Il y en a qui avaient repris l'auberge, d'autres qui se sont installés paysans, ce qui créait des liens avec les gens. Il n'y a jamais eu de problèmes.

CM : Et moi, je suis néo ou pas ? Je suis là depuis trente cinq ans, j'ai des enfants qui vivent ici.

La motion de Gentioux a été votée par d'autres conseils municipaux.

CM : Il s'agit souvent d'élus qui ont encore dans l'idée de faire venir les usines en milieu rural. On a vu les catastrophes engendrées par les fermetures d'usine à Aubusson ou à Meymac.

Il n'ont pas compris qu'aujourd'hui il vaut



mieux accueillir de petits projets. Et s'il y en a un qui échoue, l'impact est moindre.

Quels sont les moyens d'un conseil municipal pour aider de tels projets ?

CM : Nous avons plein de demandes, tous les anciens logements des instituteurs ou de la poste, sont devenus des bureaux partagés avec des activités complètement différentes les unes des autres.

ND : À St-Martin c'est pareil, on a dû faire des bureaux partagés dans l'ancien secrétariat de mairie. On a racheté quelques maisons pour faire du locatif et c'était loué avant la fin des travaux.

Ce sont des moyens de répondre à une demande, mais avez-vous des moyens incitatifs pour attirer l'installation d'activité, par exemple dans la transformation du bois ?

CM : À Faux, l'auberge est communale depuis les années 1970, l'épicerie, la boucherie, la pâtisserie ont été intercommunalisées, pour que ceux qui reprennent le commerce n'aient ni les murs ni le fonds à racheter et que l'activité puisse être pérennisée au départ d'un commerçant. Nous avons un gros projet de remise aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'agrandissement de l'école pour échapper aux regroupements de classes par canton qui sont de plus en plus imposés et qui posent de gros problèmes de transport. La commune a dû reprendre la station-service qui avait été créée intercommunale, mais la nouvelle ComCom a décidé que ce n'était pas une activité économique rentable alors qu'elle est nécessaire vu notre

éloignement.

Normalement le maire n'est que l'exécutant des décisions du conseil municipal, mais il est aussi en relation directe avec la préfecture comme officier de police judiciaire. Est-ce envisageable de changer de maire en cours de mandat, pour que cette charge puisse tourner ?

CM : Je pense que c'est possible. Tout dépend comment le maire fonctionne, moi je pose sans arrêt des questions au conseil, je ne prends pas de décisions toute seule. Dans le mandat qui vient, je me vois bien passer la main en cours de route. Mon idée c'est aussi d'amener les gens à se poser des questions, qu'ils ne soient pas que des consommateurs, leur montrer les tenants et aboutissants des problèmes qu'ils soulèvent et qu'ils comprennent que je ne suis pas leur larbin.

ND : Je fonctionne comme Catherine, je ne vois pas l'intérêt de travailler tout seul, je conçois plutôt le boulot du maire comme celui d'un animateur, je passe mon temps à faire circuler des infos pour que les conseillers et les habitants aient des billes pour prendre des décisions. Quand au changement de maire en cours de mandat, c'est tout à fait envisageable si c'est un choix collectif du conseil, mais ce peut être compliqué, car la préfecture n'accepte pas facilement une démission, sauf pour raison médicale. Et puis il y a beaucoup de gens qui n'ont pas envie d'endosser cette responsabilité ni de choisir d'y consacrer beaucoup de temps.

Si peu de monde veut y aller, est-ce uni-

quement à cause de la responsabilité juridique ou à cause de la plus grande disponibilité qu'il faut avoir ?

CM et ND : Être maire ne nous cause pas de soucis particulier.

ND : Répandre le bruit que plus personne ne veut se présenter est un moyen de faciliter la disparition des petites communes par leur regroupement. Mais il y a souvent plusieurs listes, c'est donc qu'il y a des volontaires. Et puis, nous y prenons du plaisir, nous ne sommes pas masos.

Ce qui est intéressant avec les assemblées d'habitants c'est qu'on ne peut plus se contenter de râler. Les propositions issues de ces assemblées sont-elles soumises au conseil municipal ?

ND : À St-Martin nous avons à la fois des conseils municipaux et des assemblées d'habitants, regroupant une cinquantaine de personnes mais moins fréquentes que les conseils (3 ou 4 par an). On aimerait en faire plus. Nous avons pris des délibérations conformes aux souhaits des habitants et, en tant que maire, j'ai pris des arrêtés dans le même sens. Par exemple, la commune dépensait tous les ans 45 000€ (sur un budget global de 180 000€) pour entretenir la voirie qui était dégradée surtout à cause des camions de bois, la commune étant boisée à 70 %. Nous avons fait une assemblée des habitants avec des forestiers, des propriétaires forestiers, l'ONF. Les forestiers n'ont fait aucune proposition si ce n'est de nous demander d'adapter nos



routes aux camions. Nous avons décidé de mettre en place un système de caution. Depuis très longtemps toutes les routes de la commune sont interdites aux plus de 18t, sauf dérogation accordée par arrêté du maire, donc nous avons décidé que pour avoir une dérogation il fallait déposer une caution de 2 000€ à la mairie. Un état des lieux est fait avant et après le chantier, la caution servant à financer les éventuels travaux de réparation de la voirie. La préfecture a réagi en disant que nous n'avions pas le droit de faire ça et a

attaqué l'arrêté au tribunal administratif, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs industriels du Limousin et un groupement de propriétaires fonciers également. L'arrêté datait de novembre 2014, il a été annulé par le tribunal administratif de Limoges en septembre 2015. Il a donc été en vigueur de novembre à septembre. Et ça s'est très bien passé, beaucoup de bois a été sorti, les cautions déposées, les états des lieux faits. Suite à l'annulation, confirmée en appel, la préfecture ne proposant aucune solution, pendant trois mois nous n'avons pas donné de dérogation. Nous n'avons pas pris de nouvel arrêté, mais la commune de St-Martin a acquis la réputation d'être très pointilleuse avec les exploitants forestiers et du coup ils font plus attention, une seule fois j'ai dû faire arrêter un chantier. Il est même arrivé que des exploitants participent à une réfection de route. Au final ça a fait bouger les choses. Nous regrettons que d'autres communes n'aient pas suivi.

Peut-on en conclure que, quand on est élu, on a la capacité de mener à bien des projets ?

ND : À St-Martin, le visage de la commune a vraiment changé ces dernières années, le bourg est passé de 10 habitants permanents à 24, une auberge est ouverte, il y a de la vie. Tout dépend d'où on décide de mettre les sous.

Bretagne : appel à souscription

VOILÀ PRÈS DE 10 ANNÉES qu'une bonne partie des activités et des événements organisés par l'association Koad Liv se déroule au lieu dit Koad Bihan Kerroc'h (salon des arts incohérents, expositions, concerts, ateliers pour enfants et adultes, stages pratiques, baptêmes, barbidza,...)

Disposant d'un atelier de 40 m², niché sur un terrain de 4 ha dans une vallée boisée (entre Plougonver et Belle-Isle-en-Terre) traversé par deux ruisseaux, cet espace idyllique où se déroulent des ateliers, loin des centres d'activités culturelles normalisées, hygiénistes et formatés, est un espace d'expérimentation non raccordé, un outil de découvertes ; bref, c'est bien !

Le malheur est que cet éden se trouve en plein centre d'une zone concernée par un permis de recherche minière (permis de Loc-Envel) convoité par les requins de la finance et alimenté par les attitudes consuméristes, énergivores et inutiles.

Mais en plus, le propriétaire actuel, individu très peu recommandable, militant de causes passées, s'est vu ces dernières années inquiété par la justice – alliée objectif du capitalisme, véritable auxiliaire de la bourgeoisie servant à criminaliser tous les militants et à racketter à travers la multiplication des amendes, frais de justice,... détournant ainsi les efforts pécuniaires des camarades pour préparer le matin du grand soir.

Aujourd'hui donc nous vous sollicitons afin que l'association Koad Liv devienne propriétaire de ces lieux :

- Afin de continuer ses activités et développer d'autres pratiques collectives : jardin de plantes tinctoriales, résidences d'artistes, hébergement de dissidents Austro-Hongrois, potager,... et autres idées saugrenues ou captivantes que les membres de l'association décident de mettre en œuvre,

- Parce que « la propriété, c'est le vol », et qu'à plusieurs on culpabilise moins,

- Parce qu'il est plus facile de lutter collectivement contre les projets d'aménagement et d'exploitation que pourrait inventer n'importe quel tordu, se sentant responsable de nos devenirs : aménagements touristiques outranciers, développement foncier exponentiel, développement économique inutile,

- Pour que cet espace ne soit pas saisi pour payer les amendes que ce propriétaire actuel pourrait contracter en continuant ses tristes pratiques militantes d'un autre âge.

- Pour disposer d'un espace où les individus peuvent s'exprimer, créer, exposer, ...sans aucune censure, pour continuer à faire des trucs bêtes qui titillent les pouvoirs, tous les pouvoirs.

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION KOAD LIV

Pour souscrire, indiquez sur papier libre vos coordonnées postales, portez la mention « Je souscris à l'œuvre de la collectivisation du lieu Koad Bihan Kerroc'h par l'association Koad Liv », suivi de votre signature, joignez votre paiement et adressez le tout à : Association Koad Liv – Koad Bihan Kerroc'h – 22810 Belle Isle en Terre.



Quelles forêts voulons-nous ?

Une association vient de se créer pour tenter de mieux gérer les forêts dans le sud de la Creuse. Nous publions ci dessous la présentation que nous en avons reçue.

Forêts vivantes du sud-est creusois

L'ASSOCIATION *Forêts Vivantes du Sud-Est creusois* a été créée en octobre 2019 à l'initiative de plusieurs propriétaires forestiers désireux de proposer une alternative de gestion sylvicole à la pratique dominante sur la région.

L'ambition affichée de cette association est de regrouper un maximum de propriétaires et de parcelles – petites et grandes – autour des principes suivants :

- Adopter et promouvoir une sylviculture à couvert continu,
- Favoriser le maintien de la biodiversité tout en permettant la production de bois de qualité,
- Éviter un mode de gestion par coupes rases et par monocultures,
- Réaliser ou faire réaliser un Plan simple de gestion (PSG) concerté qui respecte les principes énoncés ci-dessus et les orientations souhaitées par chacun des propriétaires pour ses propres parcelles.
- Faire émerger localement une véritable culture forestière visant à vivre avec la forêt, promouvoir le rôle social de la forêt en favorisant un travail épanouissant et rémunérateur pour l'ensemble de la filière.

La forme juridique choisie est celle de l'ASLGF (association syndicale libre de gestion forestière). Ce statut particulier permet de rassembler des parcelles appartenant à différents propriétaires et réparties sur un certain périmètre sous une seule entité de gestion.

Aussi, un PSG va être établi pour l'ensemble des parcelles : le gestionnaire forestier choisi par l'association aura pour mission de définir la meilleure orientation pour chaque peuplement d'arbres et chaque station sylvicole, avec, pour objectif, les principes énoncés ci-dessus et en respectant les volontés de chaque propriétaire.

Une des caractéristiques particulières de la forêt limousine est le grand nombre de propriétaires privés et le morcellement des massifs : on compte d'innombrables parcelles, souvent très petites ; et, au gré des ventes et autres successions, une propriété se retrouve fréquemment divisée en plusieurs parcelles non attenantes.

De plus, le milieu forestier et son organisation restent peu connus du grand public, rares sont les personnes connaissant le rôle des différents intervenants (bûcheron, débardeur, exploitant forestier, gestionnaire forestier, coopérative forestière, etc.) et l'organisation technico-économique qui en résulte.

Il est alors difficile, pour des propriétaires néophytes en gestion forestière, de savoir comment s'occuper de sa forêt : à qui faire appel ? Quels types de coupes et travaux faire réaliser ? Faire faire ou faire soi-même ?

En somme : en qui placer sa confiance pour gérer un patrimoine dont la composante affective a son importance ?

Dans ce contexte, l'ASLGF permet à des propriétaires de se regrouper, de réfléchir et d'agir ensemble.

Concrètement, chaque propriétaire participe financièrement à l'établissement du PSG en fonction de la surface de ses parcelles (entre 30 et 40 euros par hectare pour 10 à 15 ans) ainsi qu'aux frais généraux engendrés par le fonctionnement de l'association (cotisation annuelle de 30 euros).

Les adhérents se rencontrent, échangent sur leurs parcelles, leurs envies pour leur forêt, leurs problématiques pour gérer ce bien, etc. Le gestionnaire forestier, quant à lui, apporte son expertise et ses conseils, notamment en vue de grouper des coupes et travaux similaires sur différentes parcelles.

Un territoire limité a été défini et seules les parcelles inscrites dans ce périmètre peuvent intégrer l'association. Le territoire est délimité par les communes suivantes : Croze, Pontcharraud, Poussanges, St-Frion, St-Georges-Nigremont, Basville, Beissat, Clairavaux, Crocq, Felletin, Flayat, Gioux, La Nouaille, La Mazière-aux-Bonshommes, La Villeneuve, La Villetelle, Magnat l'Étrange, Malleret, Mautes, Moutier-Rozeille, Néoux, St-Agnant-près-Crocq, St-Avit-de-Tardes, St-Bard, St-Marc à Frongier, St-Maurice-près-Crocq, St-Pardoux d'Arnet, St-Pardoux-le-Neuf, St-Oradoux-près-Crocq, St-Quentin-la-Chabanne, Ste-Feyre-la Montagne, St-Yrieix-la-Montagne, Vallière.

Toutes les personnes souhaitant en savoir plus sur l'association sont invitées à contacter directement l'association par mail ou par téléphone : Jean-Jacques Le Creurer, président (06 14 30 20 41), Antoine Mazurier, secrétaire (06 64 37 33 43).

Des nouvelles des bois de section

Dans notre numéro de l'été 2019, nous avons laissé les habitants de quatre villages de Saint-Médard-la-Rochette en délicatesse avec la mairie et l'ONF quant au devenir de leurs bois commun. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Suite aux assemblées d'habitants, une association a été créée. Baptisée « Auprès de nos arbres » elle a pour but de « veiller à la préservation et à la défense de l'environnement naturel et patrimonial des sections de La Chave, Satagnat, Ceyvat et Maneyraux ». Elle a organisé deux visites des bois, l'une en compagnie de Hans Kreussler, technicien forestier indépen-

dant, qui a présenté différentes techniques sylvicoles. L'autre en compagnie de Jean-Baptiste Pareyt, de St-Martin-Château, qui pratique bûcheronnage et débardage à cheval (traîne des grumes et porteur hippomobile).

Un inventaire a également été entrepris concernant la faune, qui a déjà révélé la présence dans les bois du grand murin et de l'oreillard roux, deux espèces de chauve-souris protégées.

Le 15 décembre, une journée consacrée aux questions forestières a eu lieu à Saint-Médard. Conférence « Arbres et santé » par Thierry Thévenin, repas à prix libre, projection du film *Le temps des forêts* de François-Xavier Drouet et discus-

sion ; environ 150 personnes, venues de différentes communes, ont pris part à cette journée, rappelant à qui veut l'entendre que la question du devenir des forêts du département (et d'ailleurs) touche de plus en plus de monde.

Quant aux bois de La Rochette, si les coupes initialement prévues semblent abandonnées, la mise en place d'un projet porté par les habitants dépendra des discussions entre l'ONF, et le (nouveau) conseil municipal.

En attendant, un chemin a été rouvert lors d'un arban (chantier collectif entre habitants), d'autres suivront peut-être, ainsi qu'un inventaire de la flore autochtone, prévu avant l'été.

« Non aux éol'hyènes » : compte rendu de la manifestation du 18 janvier à Guéret

LE 18 JANVIER 2020, une manifestation contre les projets éoliens en Creuse a eu lieu à Guéret (voir *France Bleu Creuse* le 18, et *La Montagne* du 19).

C'était la première fois dans le département que des opposants à ces machines se retrouvaient dans la rue pour essayer de faire entendre leur voix. Plus de 120 personnes se sont retrouvées devant la mairie puis ont brièvement défilé jusqu'à la préfecture.

Le mot d'ordre de la manifestation, choisi pour favoriser une unification des oppositions éparses, était : moratoire pour tout nouveau projet éolien dans le département, et annulation des autorisations déjà accordées par la préfecture.

Nous avons dénombrés une douzaine d'associations ou de collectifs représentés à la manifestation¹, sur la vingtaine de collectifs creusois existant à notre connaissance ; ce qui n'est pas si mal, mais pourrait certainement être amélioré. Et chacun des collectifs présents aurait certainement pu mobiliser beaucoup plus de monde que ceux qui étaient là ce samedi.

Il y a eu des prises de paroles rappelant les principales raisons de refuser ces machines, et soulignant le véritable déferlement qui menace notre région². Les intervenants ont insisté sur le besoin de s'opposer globalement à l'ensemble des projets, pour pouvoir espérer constituer une force capable de résister aux intentions des promoteurs et de leurs alliés. Ils ont aussi rappelé l'échéance des

élections municipales, occasion à saisir pour interpellier élus et candidats. L'utilité de constituer des listes anti-éoliennes, ou, au moins, d'entrer dans les conseils municipaux, a été aussi évoquée, pour pouvoir peser dans le sens du refus des projets, et déjà pour être tenu au courant des tractations avec les promoteurs.

Il faut relever aussi le témoignage d'un habitant de Chambonchard, déjà cerné par six machines, positionnées en ligne, à une distance de 500 à 800 mètres de sa maison ; et menacé encore par un agrandissement du parc. Le désespoir palpable de cette personne a dû faire réfléchir ceux qui l'écoutaient, alors que de telles situations vont inévitablement se multiplier si les projets annoncés ne sont pas combattus victorieusement.

Ce témoignage jetait aussi une lumière crue sur le prétendu « intérêt général » au nom duquel se construisent les éoliennes : des personnes dont les maisons deviennent invivables et qui n'ont pas les moyens de partir, et puis leurs voisins cyniques qui louent à prix d'or leurs terres pour qu'y soient implantées les machines, et qui disent franchement : « on s'en fiche, dans cinq ans on prend notre retraite et on part vivre ailleurs avec tout cet argent. »

C'est l'entrée dans le jeu de l'association Fédération Nature Environnement 23 (FNE 23), constituée depuis quelques mois, qui a donné l'impulsion et l'énergie nécessaires pour que cette première manifestation, envisagée pourtant depuis longtemps³, puisse être organisée.

Il faut à cet égard relever des faiblesses ou erreurs dans l'organisation de la manifestation. Nous ferons mieux la prochaine fois.

La manifestation a été organisée de manière un peu précipitée, à cause notamment de l'échéance des municipales et du délai nécessaire à l'obtention d'une autorisation préfectorale.

Il en a résulté une coordination insuffisante, ou pas suffisamment en amont de la manifestation, avec l'ensemble des associations ou collectifs susceptibles d'y participer. Une réunion préparatoire plus tôt aurait permis de faire davantage connaissance, de s'accorder sur les mots d'ordre, date et autres modalités de la manif.

Le courrier envoyé en décembre aux associations, pour les inviter à participer à la réunion préparatoire du 12 janvier et à se joindre à la manifestation, était signé seulement par FNE 23, ce qui pouvait donner l'impression d'une initiative isolée et un peu aventureuse (le succès de la manifestation a démontré que ce n'était pas le cas).

Peut-être à cause de ces faiblesses, certaines associations⁴ et probablement certaines personnes occupant des postes-clés dans les bureaux de ces associations, ont décidé de ne pas appeler leurs adhérents à participer à cette manifestation. Le moins que l'on puisse dire est que ce choix a été regrettable, et il faut espérer que ces personnes – ou les membres de



ces associations – vont, dans la suite de la lutte, favoriser plutôt que compliquer l'indispensable mais difficile regroupement des forces.

Il est bien évident, par ailleurs, qu'un tel regroupement exige que des personnes avec des « cultures politiques », des habitudes de fonctionnement, et des opinions variées (**voir encadré**) parviennent à mettre leurs différences entre parenthèses pour s'allier, en pariant sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence.

À l'issue de la manifestation, une discussion a eu lieu dans un café voisin entre les 30 à 40 personnes encore présentes. Il a été décidé de donner rapidement une suite à cette première présence dans les rues. Plusieurs pistes se sont dégagées.

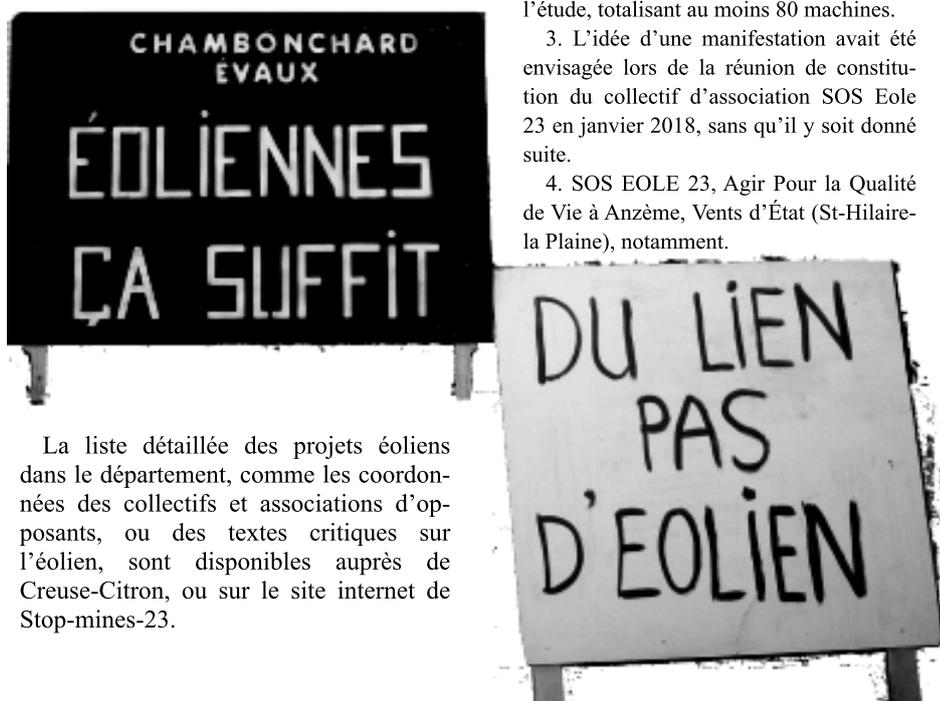
Préparer pour février une réunion inter-associations et collectifs, avec cette fois-ci le plus possible d'oppositions représentées, pour mettre sur la table les accords et divergences et essayer d'apprendre à « travailler » ensemble.

Décider à partir de là des formes de luttes collectives à développer, d'ici les municipales et au-delà, que ce soit une nouvelle manifestation ou d'autres choses.

L'idée d'une enquête auprès des collectifs ou riverains opposés aux projets a aussi émergé, pour faire une recension et mettre en évidence les conflits d'intérêts quasi-systématiques au niveau municipal : y a-t-il, au sein d'un conseil municipa-

pal qui a donné son accord pour un projet, des conseillers ou maire qui sont propriétaires, eux ou leur famille proche, de terrains loués aux promoteurs éoliens ?

Nous invitons évidemment nos lecteurs qui voient avec inquiétude arriver les éoliennes, et veulent apporter leur contribution à la lutte, à surveiller la presse pour être au courant de la date d'une prochaine manifestation, à contacter les associations et collectifs d'opposition à proximité de chez eux, ou à en créer s'il n'en existe pas.



La liste détaillée des projets éoliens dans le département, comme les coordonnées des collectifs et associations d'opposants, ou des textes critiques sur l'éolien, sont disponibles auprès de Creuse-Citron, ou sur le site internet de Stop-mines-23.

1. Fédération Nature environnement 23, Stopmines 23, Alerte éoliennes 23, Combraille attractive (Evaux et Chambonchard), Mont de Transet-Vent debout (Thauron et Mansat), Vent de Discorde (Mazeirat), Vent de Business (Janailat), Vivre à Saint-Georges-La Pougé et ses alentours, ERICA (Crozan), Pionnat Vent libre (Pionnat), Ether 87 (Bujaleuf en Haute-Vienne), Association de défense de Cluis-Maillet (Indre).

2. Nombre d'éoliennes en service ou en projet actuellement, en Creuse et dans ses abords immédiats : 5 parcs construits, totalisant 35 machines ; 5 parcs autorisés, totalisant 39 machines, 4 parcs en instruction à la préfecture, totalisant 22 machines, 17 parcs à l'étude, totalisant au moins 80 machines.

3. L'idée d'une manifestation avait été envisagée lors de la réunion de constitution du collectif d'association SOS Eole 23 en janvier 2018, sans qu'il y soit donné suite.

4. SOS EOLE 23, Agir Pour la Qualité de Vie à Anzème, Vents d'État (St-Hilaire-la Plaine), notamment.

Remarques sur la stratégie suivie, en général, par l'opposition aux éoliennes industrielles en France comme en Creuse

ELLE EST BIEN RÉSUMÉE par un passage du compte rendu de l'assemblée générale de la Fédération Environnement Durable (qui regroupe un grand nombre d'associations) : « Le C.A. a décidé que la FED ne prendra pas position sur le nucléaire, ni sur le climat ».

En forçant un peu le trait, on pourrait résumer cette stratégie par : ne posons pas de questions générales (pour éviter les désaccords internes, pour être « crédible »), concentrons-nous en fait sur une critique apolitique et « NIMBY » (« pas dans mon jardin »). Et même si, dans son argumentaire, la FED accorde une place centrale aux questions budgétaires (combien coûtent les éoliennes), cette stratégie est un échec : malgré des milliers d'associations anti-éoliennes, celles-ci continuent à être implantées.

À mon avis, il faut prendre le parti exactement inverse : pour pouvoir être légitime dans cette opposition et pour pouvoir rencontrer un soutien large dans la population, pour répondre de façon crédible aux mensonges des promoteurs de l'éolien et pouvoir assumer collectivement une nécessaire désobéissance civile contre les projets éoliens, il faut aussi expliquer pourquoi en refusant les éoliennes nous défendons l'intérêt général.

Pour toute une série de raisons bien connues nous ne voulons pas d'éoliennes à côté de chez nous ; mais c'est aussi pour défendre notre région et ses habitants que nous les refusons.

Et c'est aussi pour des raisons plus générales, bien au-delà de notre région, que nous les refusons : parce qu'elles sont un écran de fumée chargé de masquer le risque d'un accident nucléaire en France ; parce qu'elles ont pour but politique de rassurer la population, de plus en plus inquiète devant la catastrophe climatique en cours, avec des solutions illusoire.

Nous devons affirmer que le discours pseudo-écologiste des promoteurs de l'éolien ne résiste pas à l'analyse : c'est au nom de la défense de la nature qu'il faut refuser ces machines, contre le « greenwashing » et le mensonge de la transition énergétique, contre l'État et les multinationales main dans la main et à l'opposé des intérêts de la population et de la nature.

La crise écologique actuelle est gravissime ; elle pose à la population des questions et des choix très compliqués et difficiles. C'est à une vraie réflexion collective sur tout cela que nous devons appeler.

Les éoliennes - comme tout l'écologisme d'État actuel avec ces fausses solutions - ont notamment pour rôle d'empêcher cette réflexion. Nous devons aussi les refuser pour ça et répondre à ceux qui nous demandent « mais alors, que proposez-vous ? » : nous proposons que la population prenne ses affaires en main et réfléchisse à ce qu'il faudrait faire pour essayer de sortir de cette impasse ; et pour cela, il faut qu'elle perde ses illusions sur la transition énergétique d'État et de marché... Et sur beaucoup d'autres choses encore.

CÉDRIC

Étude d'impact de l'échangeur de la Séglière

Ou comment rédiger une étude d'impact de complaisance

FORT DE PRÈS DE QUARANTE ANS D'EXPÉRIENCE à la fois académique et associative de lecture d'études d'impact écologique rendues obligatoires par la fameuse loi de protection de la nature de 1976 et présente dans les dossiers d'enquête publique destinés à informer le public sur les projets d'aménagement portant atteinte à l'environnement, je suis en droit aujourd'hui de faire part de cette expérience critique à mes lecteurs.

Ma première remarque sera celle d'un constat désolant : malgré la finalité évidente de la loi de 1976, ce nouveau régime juridique n'a jamais incité le porteur de projet et les pouvoirs publics à renoncer à leurs projets. Quelles qu'en soient les conséquences environnementales, comme le montre le bilan écologique de ces cinquante dernières années (climat, biodiversité, etc...). Ceci explique pourquoi les conclusions de ces études n'ont jamais remis en cause la pérennité des projets d'aménagement ou plutôt de la destruction des milieux naturels. Il y a, en premier lieu, une raison d'ordre à la fois juridique et politique, à savoir que la responsabilité de la rédaction de l'étude d'impact écologique a été attribuée au départ au pétitionnaire, qu'il s'agisse d'une entreprise publique ou privée. Rédigées en pratique par des cabinets d'étude sous contrat avec le pétitionnaire, il est évident que l'organe rédacteur a tout intérêt à ne pas avoir de conclusions trop dérangeantes s'il veut continuer à avoir de nouvelles commandes pour vivre. En second lieu, le contrôle de validité des études d'impact n'a été institué par une autorité indépendante que tardivement, sous la contrainte de la jurisprudence de la Cour de justice européenne, autrement dit au départ il n'y en avait aucun.

C'est effectivement la jurisprudence, tout d'abord nationale, puis européenne, initiée par le contre-pouvoir des associations de protection de l'environnement qui a contribué à rendre le droit de la protection de l'environnement effectif jusqu'à une date récente, à partir de laquelle les pouvoirs publics ont commencé à réagir en prenant des mesures aboutissant à une régression de ce droit dans notre pays afin de paralyser les actions contentieuses associatives de diverses manières.

Ces réformes législatives et réglementaires ont été adoptées au nom de la « simplification », en fait elles visaient à supprimer les entraves juridiques à la croissance économique. Il faut dire qu'entre temps, ce droit, comme d'autres, a fait l'objet d'une importante inflation législative et réglementaire peu favorable à son effectivité pratique. D'autant plus qu'un régime de dérogation administrative aux mesures existantes de protection a été institué au profit des préfets.

Si l'on prend, par exemple, le cas des études d'impact écologique, alors qu'au départ il s'agissait de documents relativement modestes, par la suite, on a assisté à une inflation spectaculaire comportant plusieurs centaines de pages qui les rendent difficiles à lire par le simple citoyen. L'étude d'impact écologique de l'échangeur de La Séglière au sud d'Aubusson l'illustre bien. Ce document imposant comporte une quantité de données techniques recueillies par voie numérique souvent inutiles alors même qu'il manque des chiffres essentiels pour comprendre l'enjeu juridique et politique du dossier. Ce type de présentation a, bien-sûr, pour but, de rendre techniquement crédible le dossier aux yeux du public en raison de sa présentation scientifique !



Il n'y a, par exemple, aucune indication sur la superficie importante d'espaces naturels artificialisés par le chantier. Seule celle de la zone humide détruite est indiquée. De même, ce chantier complètement surdimensionné au regard du trafic local est justifié par le caractère accidentogène de ce croisement alors qu'aucune donnée statistique n'est indiquée à ce sujet, avec toutefois cette précision éloquent : il n'y a jamais eu d'accident mortel à cet endroit ! En fait, c'est toujours un peu la même logique qui est à l'origine de ces pratiques administratives, à savoir que rien ne doit, politiquement parlant, entraver la logique technico-économique de notre système, sauf exception, car cela peut arriver quelques fois.

Plus grave, la destruction de la zone humide est censée être compensée par l'achat d'une zone située le long du Cher, à l'est de la commune d'Évaux-les-Bains, ceci en vertu du fameux principe juridique devant accompagner la dérogation : ERC (éviter, réduire, compenser). Or si l'on se déplace sur les lieux, on s'aperçoit que le site ne comporte plus de zone humide car il est envahi par une végétation poussant sur les restes d'une carrière ayant servi au projet avorté de construction du barrage de Chambonchard ! Autrement dit, on voit très bien les motifs politiques de l'adoption de telles dispositions dans notre Code de l'environnement. Elles sont destinées à faciliter l'adoption de projets contribuant à la régression de notre biodiversité.

Dans de telles conditions juridiques, il ne faut pas s'étonner de l'effectivité relative des normes juridiques imposées par le Code de l'environnement au regard des menaces actuelles pesant sur la vie terrestre.

SIMON CHARBONNEAU

À propos de l'écologie antinature

DEPUIS QUE LA « PROPAGANDE VERTE » a envahi l'espace public, colonisant de différentes manières la politique, la culture, et même l'économie, alors que, paradoxalement, le contexte écologique mondial continue à se dégrader à une vitesse incroyable par rapport aux mutations lentes des temps géologiques, jamais le courant écologique ne s'est autant égaré dans de multiples impasses.

Sans compter les nombreux signes de dévastation qui rendent déjà les conditions de vie difficiles pour les hommes comme pour tous les êtres vivants à travers le monde, dont en particulier celles relatives à l'eau potable, se manifeste, de plus en plus, l'emprise néfaste de la technologie sur l'existence humaine comme le montre très bien la publication récente de l'ouvrage de Neil Postman, *Technopoly*. Or cette emprise a un sens profond, à savoir la négation de l'identité naturelle de l'homme ! Faut-il rappeler que l'homme est un animal ? Même si on le pense raté, comme le prétend Pierre Jouventin. Les anciens savaient néanmoins distinguer, par expérience, le corps de l'esprit. Une distinction remise en question par la tendance moderne au syncrétisme ! De multiples auteurs comme La Fontaine ont écrit des pages inoubliables sur notre proximité avec les animaux, et qui nous éclairent encore aujourd'hui sur nos comportements, tant alimentaires que sexuels. Comme l'actualité nous en informe chaque jour, aussi haut que nous sommes situés dans la hiérarchie sociale, nos instincts animaux sont toujours là, qu'il s'agisse de la faim, de nos pulsions sexuelles ou, en particulier pour les mâles, de nos comportements de prédateurs, particulièrement manifestes en haut lieu. En fait, contrairement à nos croyances progressistes, nous, hommes comme femmes, comme Einstein l'avait déjà dit à propos de la bombe atomique, avons peu évolué par rapport à nos origines !

Or, ce constat pourtant évident est remis en question aujourd'hui dans une société en voie de mondialisation, où les humains sont de plus en plus coupés de la nature et de leur condition naturelle, à cause de son artificialisation croissante. Le poids croissant de la vie urbaine dans l'existence de chacun de nous explique certainement cette évolution. Un constat manifeste lorsque l'on retourne vivre à la campagne ! Nous ne savons plus nous déplacer en marchant car nos jambes ne sont pas assez rapides pour suivre le rythme endiablé de notre société, nous ne savons plus d'où vient notre alimentation, ni de quoi elle est composée ! Nous sommes inondés d'informations et d'images diffusées par les médias mais nous ne savons pas distinguer une hirondelle d'un pigeon, ni une source d'eau claire d'un rejet d'eau de pluie. Par contre, nous sommes capables de distinguer les différents types de téléphones portables et de marques de voitures.

De là les manifestations actuelles d'égarement d'ordre intellectuel et moral que l'on peut constater dans certains courants idéologiques, au sein du mouvement écologique, à la recherche d'une radicalité sans boussole. Ces courants ont tous en commun non seulement une méconnaissance de la nature, mais, en plus, une certaine tendance à l'anthropomorphisme.

Qu'il s'agisse de la théorie dite « du genre », qui refuse la distinction entre hommes et femmes, du courant idéologique dit « anti spéiciste », refusant celle entre l'homme et l'animal, ou, pire encore, du véganisme qui amalgame le fait de manger des produits animaux avec l'anthropophagie ; toutes ces dérives se réclament paradoxalement de l'écologie alors qu'elles en sont la négation, dans la mesure où elles justifient

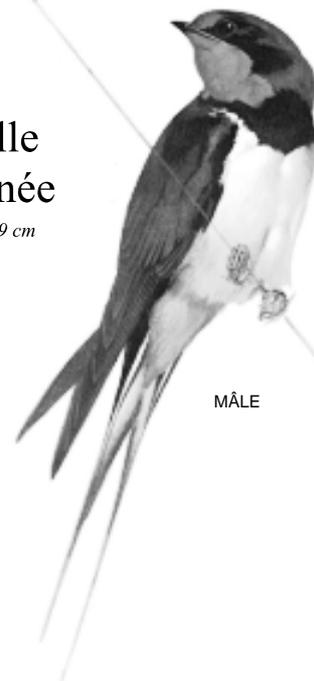
l'artificialisation croissante de la nature humaine. Refuser, par exemple, de porter des produits d'origine animale, comme des vêtements de cuir, ne peut conduire qu'à utiliser ceux provenant des énergies fossiles ! Fondées sur des réactions purement émotionnelles refusant toutes formes de raisonnement et de culture, ces théories alimentent paradoxalement des courants idéologiques pervers comme ceux du trans-humanisme.

Tout cela prouve en tout les cas une chose : en nos temps de déréliction où règne une certaine confusion mentale dans de nombreux domaines, la priorité que devraient se donner les résistants à la destruction du monde est d'abord celle de la réflexion, avant toute forme d'action. La situation écologique du monde est suffisamment dramatique aujourd'hui pour justifier cette démarche à la fois personnelle et collective.

SIMON CHARBONNEAU

Hirondelle de cheminée

Hirundo rustica 19 cm



MÂLE

Au nom de la terre ou la danse macabre de l'agriculture moderne

SORTI EN SALLE À L'AUTOMNE 2019, le film *Au nom de la terre*, a trouvé un large écho auprès du public français. Inspiré de faits réels, l'histoire de Pierre Jarjaud (en réalité Christian Bergeon, agriculteur et père du réalisateur) n'a pourtant rien d'un conte de fées.

Jeune agriculteur à la toute fin des années 1970, Pierre Jarjaud reprend la ferme familiale. Bâtiments en pierre du pays, bien implantés sur un coteau bocager, terres et bois attenants : « la plus belle ferme du coin ! ». Sans être idéale sans doute (la poigne sévère du père, les silences soumis de la mère, quelques doses de chimie pour soigner le troupeau...), une ferme qu'on devine solide, témoignant d'un certain sens de la mesure, et d'une indépendance préservée avec opiniâtreté.

Douze ans plus tard, les chevreaux à engraisser (reçus à quelques semaines, vendus à quelques mois) ont remplacé les brebis, et leur nécessaire n'est plus produit sur la ferme. Suite à des difficultés financières, et avec la bénédiction des institutions agricoles, les poulets viennent s'ajouter aux chevreaux. Nouveaux bâtiments en kit, nouvelles dettes, charge de travail supplémentaire et dépendance accrue aux achats d'aliments. Et nouvelles difficultés financières... La trajectoire qui mènera Pierre Jarjaud à la dépression puis au suicide n'a malheureusement rien d'exceptionnel. Elle fait partie du lot de possibles qui attend tous les heureux installés à l'ère de l'agriculture administrée.

La question, qu'on ne peut manquer de se poser à l'issue de la projection, est de savoir comment on a pu en arriver là.

Assurément, pas par hasard. C'est ce que pourrait répondre Xavier Noulhiane, éleveur dans le Lot et auteur d'un livre bien affûté sur ces questions difficiles*. Relatant son parcours d'éleveur certifié AB, il détaille les mécanismes de l'installation en agriculture, les contraintes économiques qui régissent l'exercice du métier, la mainmise de l'administration à travers les normes et les primes, la dépendance aux banques, le mythe de

l'agriculteur « gardien de la terre »... Il dresse un état des lieux de la condition agricole en ce début de XXI^e siècle, c'est à dire à une époque où la culture productive a colonisé l'ensemble du pays, campagnes incluses.

Dans la France des années 1950, 2 300 000 personnes sont répertoriées comme agriculteurs ou agricultrices. Et à certains égards, la besogne fournie par la paysannerie de l'immédiat après-guerre force le respect. En plus de subvenir à ses propres besoins, elle pourvoit aux besoins alimentaires du pays, et même au-delà, puisque l'agriculture française est excédentaire dès 1949.

La besogne est donc réalisée avant la généralisation du tracteur et de la chimie, avant que prennent effet les plans de modernisation de l'agriculture. Elle est obtenue, avec un apport minime de l'industrie, par une connaissance fine de la terre, des saisons, des équilibres entre cultures et élevage, et par l'effort conjugué des bêtes et des gens, grâce à un outillage (charrue brabant, faucheuse-lieuse, batteuse à poste fixe, etc.) qui a considérablement évolué depuis l'aire médiévale. Le tout à la marge de l'économie marchande.

Ce dernier point, inacceptable pour l'État moderne que s'appête à devenir la France, va faire l'objet d'un travail de mutation profonde, visant à faire basculer l'ensemble de la paysannerie dans les délices de l'économie de marché.

***Je suis un entrepreneur, moi.
J'investis, je vais de l'avant !***

La transformation du paysan en consommateur et en entrepreneur agricole (dont le personnage de Pierre Jarjaud est un exemple) prendra à peine trois décennies. Elle sera le fruit d'une volonté politique, appuyée sur la loi, dans l'intérêt bien compris des banques et des grands groupes industriels. En 2016, alors que la population a considérablement augmenté depuis la guerre, on ne recense plus que 450 000 agriculteurs et agricultrices, dont un tiers va partir à la retraite dans les dix ans qui viennent. L'exploitant agricole, s'il trime toujours autant, ne vit pas du

fruit de son travail, mais des subsides versés par l'administration. Des sommes considérables transitent par son compte en banque, sans qu'il voie pour autant le bout de ses dettes. Des produits répondant aux doux noms de *fipronil*, ou *glyphosate*, passent d'une lointaine usine aux pulvérisateurs de ses tracteurs, pour finir, un mauvais soir, en cocktail macabre avalé d'un trait pour en finir.

Santé ! Prospérité !

Bien sûr la réalité est plus complexe. Il y a les éleveurs et les céréaliers, les agrobusinessmen et ceux qui essaient encore de travailler à une échelle raisonnable ; il y a les bio aussi, les gros et les petits.

Mais ce qui traverse toute l'agriculture aujourd'hui, c'est bien la logique d'agrandissement (moins de gens sur plus d'hectares, avec plus de machines), l'endettement systématique et la mise aux normes, comme on dirait la mise au pas.

Nous sommes donc bel et bien face à un problème d'échelle. Le « petit producteur du coin de légumes de saison de variétés anciennes », et « bio » s'il vous plaît, s'il a le mérite d'exister et parfois de batailler pour ne pas être rayé de la carte, ne peut hélas, que figurer au rang d'anecdote dans l'ensemble de la production agricole contemporaine. Quand il ne sert pas d'alibi à la poursuite de la consommation de masse : aujourd'hui, tous les hypermarchés font la promotion des circuits courts et des producteurs locaux...

Mais confier à si peu d'agriculteurs la tâche de nourrir tant de monde, en fixant les prix au plus bas, pour libérer du pouvoir d'achat voué à la pacotille, sur un marché mondialisé qui plus est : tout ça ne peut engendrer qu'aberration et démesure dans la pratique du métier.

Partant de là, les changements nécessaires sont tels qu'ils ne pourront venir ni des arrangements négociés par tel ou tel syndicat sur tel ou tel rouage de la fabrique du désespoir agricole, ni des petits pas des Colibris vers l'agriculture de demain, qui a en commun avec celle d'aujourd'hui un certain goût pour l'entreprenariat et la vie connectée.



Prendre au sérieux des questions aussi graves que celle du suicide agricole, ou de l'extinction en cours de milliers d'espèces animales et végétales, c'est accepter qu'elles ne pourront pas être réglées techniquement, à coup de cellules d'écoute pour éleveurs en crise, de réorganisation de filières ou de nouvelles méthodes de culture.

C'est reconnaître l'impasse d'une société hors-sol, où rares sont les personnes qui connaissent la terre qui les nourrit, plus rares encore celles à qui il arrive d'y mettre les mains, et rares mêmes les agriculteurs qui cultivent encore un jardin potager.

C'est poser sur la table la question de la remise des dettes, de la mise en commun de la terre et de l'outil, défendre la nécessité de fermes plus petites, accessibles et diverses, plus riches en main d'œuvre et en pratiques d'entraide.

C'est remettre en cause l'existence même de la grande distribution, renoncer à produire le superflu au prix du nécessaire, amorcer la décrue des métropoles. Défendre une nourriture saine, savoureuse, abondante, une eau pure, un air respirable, une capacité à se parler, se retrouver, se réjouir en chair et en os. Une terre, un toit, pour chaque personne qui en voudra. Tout ça non seulement ici mais partout où l'on trouvera de la terre, et des gens à y vivre.

Ces perspectives, aucun parti politique ne pourrait les faire siennes. Aucun syndicat, hélas, ne se risquerait à les défendre. Elles dépendent donc de l'émergence d'un mouvement fort, soutenu largement au-delà du monde agricole, qui saurait non seulement maintenir, dans les maigres marges existantes, des pratiques et des tentatives en rupture avec l'agriculture normalisée, mais également établir un rapport de force avec l'administration et les lobbies : occupations de terres, occupation d'institutions, soutien face à la répression administrative et policière...

Ces dernières années, des collectifs comme *Hors-Norme* ou *Faut pas pucer*, trop isolés hélas, ont tenté des choses dans ce sens. Des mouvements comme *Via Campesina* ou *Reclaim the Fields* portent des revendications conséquentes, et l'histoire de la zad de Notre-Dame-des-Landes a réveillé quelques espoirs. Ce qui sut y exister hors-la-loi avant l'abandon de l'aéroport, et, dans une moindre mesure, ce qui s'y continue désormais, donne du grain à moudre à des tentatives de résistance collective.

Mais il faudra du monde, parmi la jeunesse d'aujourd'hui, pour forcer les brèches, et passer, par exemple, des manifestations urbaines pour le climat à des tentatives collectives de réappropriation de la terre et des savoir-faire qui y

sont liés. Ce pourrait être une réponse forte au délitement plus ou moins rapide, mais toujours plus violent, du modèle consumériste et métropolitain.

Ce modèle qui organise, au son du pipeau le plus cynique, la farandole du producteur et du consommateur, de l'employé de ministère et du banquier, du syndicaliste, du technicien agricole, du gérant de super marché, tout ce petit monde se donnant la main, comme dans les danses macabres de l'époque médiévale. Sur les gravures illustrant ces danses, c'est la mort qui mène le bal.

DAVID LINKOWSKI

* *Le ménage des champs*, Xavier Noulhiane, Les éditions du bout de la ville, 2016.

L'anarchie soluble dans le capitalisme numérique

LECTEUR PUIS ABONNÉ DU *MONDE LIBERTAIRE*, cela fait une quinzaine d'années que je lis ce journal régulièrement. Je souhaite vous faire part de mon désarroi à la lecture des derniers numéros. La transformation que je perçois et que je vais tenter d'analyser semble s'inscrire dans l'air de notre pauvre temps numérique. Elle en reprend les errements, les dislocations et la soumission. Cela me paraît d'autant plus incompréhensible que les anarchistes ont de tout temps refusé la bureaucratie étatique et les dominations qu'elle induit sur l'organisation de la vie sociale.

L'Internet, les smartphones, les ordinateurs et toute l'infrastructure colossale nécessaire à leur connexion sont inhérents à la société capitaliste. Ils en sont l'étape actuelle. Ils poursuivent le développement de la société industrielle qui, depuis le début du XIX^e siècle, vise à aliéner les peuples en les transformant d'abord en main d'œuvre malléable et échangeable, puis en ouvrier sans qualification et enfin en consommateur béat complètement dépolitisé. Elle s'appuie sur une économie libérale, basée sur le seul profit, qui lors de son déploiement technique a réussi à vider les humains de leur substance, de leur âme dirait Elisée Reclus, tout en s'attachant à détruire la vie sur Terre et tout ce qui permet celle-ci. Mais les ravages vont bien au-delà de l'émoi écologique que relaie, de temps à autre, les grands organes de presse et les médias. C'est en cela que se situe la gravité des dégâts. C'est la pénétration de l'idéologie numérique, et de ses pratiques, dans nos existences et dans notre relation à l'autre ; ainsi que son impact sur nos cerveaux, nos mémoires, notre chair et ce qu'il nous reste de rêves qui est extrêmement préoccupante. C'est précisément ce qui transparait, me semble-t-il, dans les colonnes du *Monde Libertaire*.

Il est curieux de constater que bon nombre d'anarchistes ont « réussi » à se soumettre à la dictature numérique tout en continuant à combattre le capitalisme et la coercition étatique. Cette dichotomie est, sans conteste, une réussite du système technicien industriel. Elle révèle, sans aucun doute, un égarement politique et la perte de l'analyse d'une certaine continuité historique dans l'évolution des sociétés occidentales. Pourtant Jacques Ellul, qualifié de libertaire par certains¹, avait alerté dès 1954 de l'ambivalence de la technique. Ainsi le confort moderne, invention des industriels américains, n'a pu s'accomplir sans la destruction, les nuisances diraient les encyclopédistes du même nom, concomitante de notre condition humaine, de notre autonomie réelle et simultanément des éléments naturels. Bernard Charbonneau, complice du précédent, s'est attaché à montrer comment l'État était au service du progrès technologique et d'une organisation scientifique de la vie sociale. Cette dernière consistait à détruire la liberté, la vie sauvage et à instaurer la dictature du nombre :

« *Le recensement est l'acte décisif, l'opération magique qui saisit l'être vivant dans le piège d'un signe : rite de profanation qui l'objective en réduisant la vie et l'esprit à la catégorie et à la chose, le nom au matricule. Violence abstraite qui ouvre la voie à toutes les autres : la statistique de tout annonce la manipulation de tout*². »

Internet, et les machines qui vont avec, est l'apogée de cette mutation totalitaire. Il permet un contrôle intégral de nos vies, une marchandisation de tout et la perpétuité des ravages de la Terre. Il poursuit également l'anéantissement des peuples et de leurs cultures, commencé avec le colonialisme, et la fabrique d'une uniformisation culturelle abominable. Il autorise, dans le même temps, l'atomisation de la vie sociale et le remplacement des humains par les machines.

L'addiction, qui crève les yeux, de l'ensemble de la population aux smartphones connectés sonne le glas du discernement, de l'esprit critique, de la pensée autonome et de la mesure humaine.

Cela ne semble pas interroger les anarchistes.

Et que dire de la main mise sur la vie connectée ininterrompue (même le sommeil est en voie de réduction et de marchandisation) par quelques industriels américains ?

Ces derniers ne sont-ils pas l'illustration parfaite de l'évolution du capitalisme marchand qui se concentre à mesure qu'il s'étend à toute la planète ?

Leurs machines ne possèdent-elles pas la puissance pour organiser le cauchemar orwellien de 1984 et même pire ?

Aucuns de ces questionnements n'apparaît dans *Le Monde Libertaire*, mensuel de la Fédération anarchiste. Au contraire, certains auteurs de texte se soumettent volontiers à la tyrannie numérique et réussissent même la gageure de défendre, ça et là, cette nouvelle société uniformisée, fonctionnelle, hiérarchisée et dévastatrice qui pointe.

Ainsi toutes les tendances de l'anarchie semblent avoir fondu dans le capitalisme numérique : la monnaie électronique, les logiciels libres, les réseaux dits « sociaux » considérés comme la nouvelle voix du peuple, les caméras connectées en boucle d'oreille pour défendre les femmes noires, etc. La société marchande capitaliste a réussi à faire tomber dans son escarcelle tous les révoltés, les insoumis en les transformant en rouages du système. Ce tour de force a consisté, notamment, en la parcellisation à l'extrême des luttes, chacun s'inscrivant dans la défense d'une infime minorité, voire de l'individu. Le collectif s'est affadi. Chacun est seul, rivé à son écran, baignant dans la croyance quasi-religieuse qu'un clic informatique permettra de lancer la révolution ou de « sauver la planète ».

Tous les libertaires connectés refusent-ils de voir que les machines auxquelles ils prêtent de prétendues vertus émancipatrices sont fabriquées par des sociétés capitalistes dans le seul but de servir leurs intérêts et leur soif insatiable de pouvoir ? Elles seules ont les moyens d'investir des sommes colossales pour parvenir à extraire tous les matériaux nécessaires à la confection des ordinateurs, smartphones et autres tablettes utilisés en amont et des innombrables machines, routeurs, échangeurs, PFE³, fibres optiques, etc., qui sont nécessaires à la connexion en aval et qui en sont la face cachée. Des milices, des armées sont au service de cette industrie mortifère. Elles écrasent, assassinent, mutilent et empoisonnent des peuples partout sur la planète, au Pérou, en Chine, au Congo, au Mali⁴, etc. Des pays comme le Canada servent de plaque tournante à toutes leurs filiales offshores, basées dans des paradis fiscaux⁵.



Veulent-ils également se voiler la face devant l'esclavage dans les usines d'assemblage en Chine, qui n'a rien à renier à celui qui sévissait en Europe au XIX^e siècle ?

Peut-on envisager que ce système technicien aliénant puisse servir les causes de l'Internationale anarchiste : la justice sociale et la destruction de la domination de l'État ? Cela me paraît être exactement l'inverse.

Le contrôle qui s'installe tranquillement à chaque instant de nos vies connectées est la promesse imminente d'une liberté abolie et d'une fraternité atomisée. Chacun de nos gestes, passant obligatoirement par l'interface numérique, sera enregistré et noté. Cela donnera lieu à un classement social autorisant, limitant ou interdisant l'accès aux derniers services de l'État (école, université, train, eau, électricité, hôpitaux, etc.) et augmentant ou diminuant le prix des services privés.

Il suffit de sillonner le pays pour voir fleurir les « smart city », « smart retrait », « smart musée », « éco-train⁶ », etc.

L'État organise joyeusement l'incarcération de la population entière dans la mégamachine, au bénéfice des industriels. Et, de façon incompréhensive et à mon grand désespoir, la plupart des anarchistes s'y conforment et l'acceptent.

Les plus de quarante ans possèdent quelques résistants isolés dans leur rang. En revanche, on peut observer que les trente-annaires n'envisagent plus la vie sans smartphone, envois incessants de « textos », emails et listes de diffusion, dans le culte de l'instantanéité. Les moins de quinze ans, eux, s'accrochent à leurs

smartphones comme à une bouée de sauvetage en temps de naufrage. Ils vivent hors-sol, le temps s'efface et la notion d'espace peu à peu disparaît, entraînant avec elle celle de l'ancrage à la Terre et à la beauté.

La carte bleue sans contact, les robots, les automates, impliquant la disparition des services publics et des services (médecins, banques, commerces, etc.), augurent la gestion des personnes comme des flux et des ressources.

La dictature qui s'annonce ne produira aucun opposant car nous sommes déjà à genoux, priant pour qu'elle advienne. Internet semble être l'exacte antonyme d'anarchie et pourtant...

HERVÉ KRIEF

1. Bernard Charbonneau et Jacques Ellul, deux libertaires gascons unis par une pensée commune, Jean-Bernard Maugiron, 2015, éditions Les amis de Bartleby.

2. Le système et le chaos, Bernard Charbonneau, 1973, éditions Anthropos.

3. Plateformes d'échange, machines d'échange (généralement de fichiers).

4. L'or nègre, Camille de Vitry, 2009, éditions Tahin party.

5. Paradis sous terre, Alain Deneault et William Sader, 2012, éditions Écosociété.

6. La SNCF se targue de trains 100 % écologiques simplement parce que les billets sont disponibles uniquement sur Internet.

Propaganda

« *La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures* », Noam Chomsky,
 « *La propagande est l'organe exécutif du gouvernement invisible* », Edward Bernays,
 « *Lobotomie media – Propaganda fliquée !* », Hubert-Félix Théfaine, chanteur.

Fabrique de consentement

Edward Bernays est l'ancêtre des « spin doctors », ces experts du mensonge au service des gouvernements ou des financiers. En 1917, il fait ses premières armes au « Committee on Public Information » qui a pour mission de faire accepter à l'opinion américaine l'entrée en guerre des États-Unis (communiqués, brochures, films patriotiques, affiches). Il monte ensuite sa propre affaire de « conseiller en relations publiques ». Neveu de Freud, il va utiliser ses connaissances en psychanalyse au service de diverses firmes. Il est contacté par la société « Beech-Nut Packing Company » pour doper les ventes de bacon. Afin de faire passer son message, il s'adjoint une « autorité », un médecin qui déclare que le petit-déjeuner doit être solide et riche en protéines. Cinq mille médecins signent ce texte, publié dans la presse : adieu le fruit-porridge-petit pain traditionnel, place aux œufs-bacon ! Après ce magnifique succès, il mettra toujours en avant des « blouses blanches » au service de la santé de la population, c'est-à-dire de l'« Institut américain de la viande » ou du « Conseil national du hot-dog et de la saucisse ». Sa grande réussite intervient quand « American Tobacco Company » le sollicite, la moitié du marché lui échappant car les femmes ne fument pas. Bernays fait alors de la cigarette le « flambeau de la liberté », le symbole de leur émancipation aux lèvres de jeunes femmes défilant dans les rues de New-York. Les photos font sensation dans la presse, les salles de cinéma lèvent leur interdiction de fumer pour la moitié du genre humain : Big Tobacco prend son envol.

En 1928, il théorise ses connaissances en psychologie de masse dans un livre célèbre, *Propaganda* : « *On peut amener une collectivité à accepter un gouvernement comme on la persuade d'accepter n'importe quel produit* ». Joseph Goebbels, ministre du Reich à l'« Éducation du peuple et à la propagande » en 1933, en apprécia beaucoup la lecture.

Fabrique de controverse

Au sortir de la seconde guerre mondiale, de plus en plus d'études montrent les dangers du tabac. Fin 1953, Ernest Winder publie dans une revue scientifique un article démontrant l'action cancérigène des produits de combustion de la cigarette. Les statistiques indiquent l'apparition presque systématique de cancers du poumon chez les gros fumeurs.

Branle-bas de combat chez les fabricants de tabac, qui se réunissent à New York et se paient les services du « conseiller en relations publiques » John Hill. Est mis au point un plan de contre-attaque, qui va servir de modèle pendant des décennies pour d'autres secteurs de l'industrie : « *Il est important que le public connaisse des points de vue scientifiques soutenant qu'il n'existe pas de preuves que fumer des cigarettes provoque le cancer du poumon* ». Dès janvier 1954, 148 journaux publient une « Franche déclaration des fumeurs de cigarettes » des 14 cigarettiers américains, pour « *attirer l'attention sur le fait que des docteurs et des chercheurs scientifiques ont publiquement contesté les significations de ces expériences* ». Ils mettent en avant la *multicausalité* de la maladie, la multitude de facteurs empêchant de conclure sur l'effet de leur produit. Ils affirment que l'absence de preuves absolues fait qu'il n'y a pas consensus et que la nocivité du tabac ne peut être affirmée tant que la *controverse scientifique* existe. Pour l'alimenter est créé le TIRC (« Tobacco Industry Research Committee ») qui, en quarante ans et avec l'aide de 300 millions de dollars produira 6 400 articles scientifiques « démontrant » l'absence de preuves : « *Notre produit c'est le doute, car c'est le meilleur moyen de rivaliser avec la somme de faits et d'informations qui occupent l'esprit du grand public* », TIRC, 1969.

Allan Brandt, universitaire américain, conclut en 2007 : « *Bernays s'est employé à fabriquer le consentement, Hill à fabriquer la controverse* ».

Fabrique de mort et de maladie

On estime que le tabac a tué 100 millions de personnes au xx^e siècle.

Première alerte pour l'amiante en 1898, première mesure en Europe en 2005 : 35 000 morts et 100 000 décès à venir d'ici 2050 rien qu'en France, et toujours pas de coupable !

Les lobbies garantissent la bonne santé... de Philip Morris, Monsanto, BASF, Bayer, Coca-Cola, Nestlé, MacDonald's, etc. au détriment de celle des consommateurs de plomb, mercure, glyphosate, pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.

Les perturbateurs endocriniens sont des produits chimiques qui interfèrent avec le fonctionnement du système endocrinien, induisant des effets néfastes sur un individu et ses descendants : baisse de la fertilité, anomalies de la fonction de reproduction, cancers du sein et de la prostate. Présents dans l'eau, l'alimentation, différents matériaux, ils nous envahissent quotidiennement : plastiques alimentaires ou non (bisphénol A), cosmétiques (phtalates), pesticides (glyphosate)...

En mars 2013, un rapport de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) les qualifient de « menace mondiale ». Aussitôt les lobbies tels « American Chemistry Council » et « European Chemical Industry Council » financent des « commentaires critiques » rédigés par des employés d'Exponent et Gradient, « product-defense firms » spécialisées dans la manufacture du doute : « *Encourager l'évaluation des risques plutôt que le principe de précaution. Réfuter des accusations exagérées de toxicité chimique, de dissémination dans l'environnement, fournir des experts qui présentent habilement des informations scientifiques aux jurys, aux décideurs publics, au personnel politique et au grand public* ».

Le texte est publié dans « Regulator toxicology and pharmacology » (RTC), considérée comme la revue favorite des



marchands de poison. Elle est financée par des dons venant des secteurs de l'agro-alimentaire, chimie, soda, médicaments... Lorsque le CIRC (Centre international de recherche sur la cancer) classe le glyphosate comme « cancérogène probable » en 2015, c'est dans RTC que paraissent plusieurs articles contestant cette décision.

Fabrique d'ignorance

« Les données produites par les chercheurs universitaires ont toujours été pour nous un problème majeur dans la défense de nos produits », Bill Heydens, Monsanto.

Le scénario est bien rodé :

→ Des scientifiques indépendants de l'industrie mettent en évidence les effets nocifs d'un produit.

→ Les firmes commanditent études et critiques pour fabriquer la controverse : « recherche leurre » mettant en avant d'autres causes que le produit, « recherche obstruction » attaquant directement les études initiales ou leurs auteurs.

→ Les pouvoirs publics envisagent des mesures contre les produits concernés. Les industriels s'assurent que ce sont prioritairement leurs informations qui parviennent aux responsables. Des fondations, instituts, académies qu'ils financent facilitent des relations « fluides » entre industriels, décideurs et scientifiques.

Ainsi l'ILSI (International Life Science Institute), présidé par le directeur scientifique de Nestlé, est un réseau international fer de lance des industriels de l'agro-alimentaire : « Les scientifiques de l'industrie, des autorités et des universités doivent travailler ensemble ». C'est le rôle de nombreux « workshops » (groupes de travail) où ils peuvent se côtoyer avec convivialité autour de tables de réunion ou de restaurant.

Les objectifs sont clairement définis aussi bien par l'ECPA, lobby de l'industrie

des pesticides : « Nous opposons la « *sound science* » [« science rationnelle »] à la science fondée sur le principe de précaution », que par l'économiste ultralibéral Georges Stiegler : « L'État et sa machine peuvent constituer une ressource autant qu'une menace pour tous les secteurs de l'économie. C'est pourquoi la réglementation doit être capturée par l'industrie, conçue et mise en œuvre au seul profit de cette dernière ».

Le résultat est efficace à Bruxelles où se frôlent 15 000 fonctionnaires et 20 000 lobbyistes, puisque Bernard Url, directeur de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), reconnaît : « Nous préférons nous intéresser aux données brutes et aux études originales des industriels », ce qui lui permet d'affirmer fin 2017 : « En fonction de la connaissance actuellement disponible, le glyphosate n'est très probablement pas cancérogène ».

L'EFSA s'entoure d'experts, regroupés dans des « panels » pour les différents domaines. Ils remplissent un formulaire de « déclaration d'intérêt » (DOI) souvent inexacte, incomplète, voire absente, ainsi qu'a pu le constater la journaliste Stéphane Horel en travaillant sur 250 DOI : 122 conflits d'intérêt, dont 9 présidents de panel sur 11. Cela n'inquiète pas notre actuelle ministre de la Santé, Agnès Buzyn, alors directrice de l'Institut du cancer : « Vouloir des experts sans aucun lien avec l'industrie pharmaceutique pose la question de la compétence des experts », affirmation appuyée par Philippe Lamoureux (« Les entreprises du médicament ») : « Un expert sans conflit d'intérêt est un expert sans intérêt ».

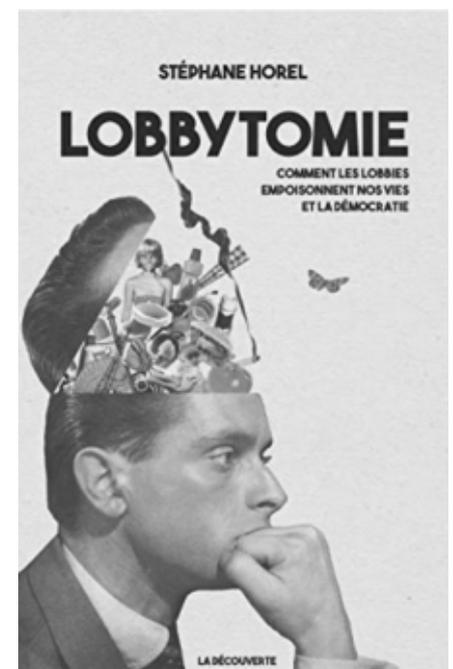
Dans un monde capitaliste bien ordonné, les lobbies entretiennent une ronde infernale : les chercheurs travaillent pour les

industriels, les industriels financent les politiques, les politiques protègent les industriels. Difficile d'être immunisé contre un tel virus largement diffusé :

« L'opinion publique ne repose que pour une part minime sur l'expérience personnelle et sur les connaissances des individus. L'opinion politique de la masse est l'aboutissement d'une préparation de l'âme et de l'esprit souvent incroyablement opiniâtre et profonde », Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 1924.

ÉLAN NOIR

Pour en savoir plus, un livre : *Lobbytomie – Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie*, Stéphane Horel.



Or de question

Indonésie, Afrique, Sibérie, Australie, Amazonie, partout les forêts brûlent dans d'immenses incendies qui durent des semaines, favorisés par la déforestation et le réchauffement climatique. L'humanité et l'environnement dont elle fait partie, sont pris dans un cercle infernal, produit par un capitalisme ultra-libéral sans frein et hors contrôle.

LES CONSÉQUENCES de ces incendies – outre les pertes en vies humaines, animales et de biodiversité – sont une augmentation drastique des gaz à effet de serre, une réduction de l'humidité naturelle au sein de ces grands bois qui facilite le départ de nouveaux feux.

Lors du G7 à Biarritz fin août 2019, le président Macron donne la leçon à son homologue brésilien en rappelant que « *L'Amazonie absorbe 14% du CO2 mondial, que la perte du premier poumon de la planète est un problème mondial et qu'aucun pays ne peut dire que ça le concerne seul.* » Belles paroles du champion mondial de la lutte contre le réchauffement climatique qui se pose désormais comme le champion mondial des sapeurs-pompiers.

Pourtant, dans le même temps, en Guyane française, partie de l'Amazonie, son administration s'appropriait en commission des mines, à donner un avis favorable au renouvellement, pour 15 et 25 années, de deux concessions minières du consortium russo-canadien de la Cie Montagne d'or. Finalement, après quelques heures de confusion au sein du gouvernement, et sous la pression médiatique initiée par notre communiqué de presse, le préfet a retiré, en début de séance, ce sujet à l'ordre du jour de la commission, le remettant à « plus tard ».

Rappelons que ce projet écocidaire, largement appuyé par le couple Attali / Macron dès 2015, fait partie des 360 000 hectares de permis délivrés ou en cours

d'instruction par le gouvernement sur le territoire guyanais.

C'est grâce au combat mené depuis trois ans par des associations de défense de l'environnement locales et nationales réunies dans le collectif OR de Question que la ministre de l'environnement a finalement admis que « *Montagne d'Or est incompatible avec nos exigences environnementales, le gouvernement y est opposé. L'avis de la commission des mines de Guyane ne peut en aucun cas autoriser des travaux d'exploitation, il ne changera rien à notre décision.* »

La compagnie minière a finalement déposé deux recours devant le tribunal administratif de Cayenne. De notre côté, suite aux déclarations du gouvernement, nous n'écarterons pas la possibilité de réclamer à l'Administration que la Cie remette les lieux en état et quitte la concession.

En fait le gouvernement ne renonce absolument pas à abandonner l'extractivisme minier aurifère, quel qu'en soit le coût environnemental et humain, bien qu'il sache que nous n'avons pas besoin de ce métal-or pour vivre et que son extraction est une industrie qui se classe parmi les plus polluantes au monde.

Des études continuent pour évaluer l'impact d'un nouveau barrage dont les mineurs ont besoin pour se fournir en énergie.

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) – pro-mines – mise sur la déforestation de forêt primaire pour alimenter, dans le même but, trois usines de biomasse.

Elle vient d'accorder 10 000 hectares au privé pour ce faire, avec promesse de replantation de... teck de Malaisie.

Le président de la CTG a déclaré avoir de son côté le président Emmanuel Macron qui lui aurait promis d'accélérer une procédure d'exception face aux règles européennes actuelles qui protègent la forêt primaire.

Un nouveau code minier doit sortir au printemps. Son objectif sera de tenir compte en amont de l'avis de la popula-

tion, mais qui ira aussi sans doute vers une simplification et un raccourcissement des délais administratifs, une plus grande sécurité pour les investisseurs, avec habilitation à légiférer par ordonnance sur certains points.

La lutte contre l'orpaillage clandestin devrait aussi voir s'appliquer de nouvelles mesures car les peuples autochtones de Guyane n'en peuvent plus des dégâts occasionnés par ce problème qui dure depuis plus de vingt ans maintenant et qui affecte gravement leur santé, leur sécurité et leur cadre de vie.



Le député guyanais G. Serville favorable à l'industrie minière, mais sans utilisation du cyanure dont il demande – comme nous – l'interdiction, signale une fois de plus au président Macron que « *Le nombre de sites aurifères en activité s'est multiplié par deux en un an pour atteindre des records historiques avec plus de 600 sites dont près de 150 au sein même du Parc amazonien de Guyane, bénéficiant pourtant d'une protection accrue.* »

Contrairement à ce que disent hypocritement plusieurs élus locaux, renforcer la filière minière légale ne permettra pas d'éradiquer le fléau de l'orpaillage illégal. L'expérience sur le terrain prouve tout le contraire.

PATRICK MONIER,
MILITANT OR DE QUESTION

Abonnement à Creuse-Citron

Les frais d'envoi sont de plus de 2 € par numéro. Creuse-Citron étant à prix libre, vous pouvez ajouter ce que vous voulez, sachant que le coût de fabrication d'un numéro est de 50 cts.

4 numéros (1 an) = 8 € (frais d'envoi) + ... (prix libre)

8 numéros (2 ans) = 16 € (frais d'envoi) + ... (prix libre)

Indiquez le nombre de numéros que vous désirez recevoir, libellez votre chèque à l'ordre de *Citron Libre*. Adressez-le à Creuse-Citron, BP 21, 23 200 Aubusson.

RETRAITE SYNDICALE

Durant toutes ses manifestations défilées dans l'ordre, la CGT affectionne les fumigènes, normal la pratique de l'enfumage c'est pavlovien ! Ou, comment manipuler les foules afin de réduire une grogne sociale profonde en défilés syndicaux avec service d'ordre bourgeois.

CHIRAC AVAIT RÉUSSI l'entourloupe avec son souffre-douleur préféré, le droit dans ses bottes crétin, et la collusion active des patrons syndicaux. Ces fameux partenaires sociaux aussi utiles aux laborieux que des roues de secours à une locomotive. Les retraites ça marche tellement bien que s'en priver serait du gaspillage. Étouffer l'explosion sous une chape de béton comme pour la centrale de Tchernobyl, ça ne change rien au problème du nucléaire et de la catastrophe d'origine, ça rassure.

La manœuvre est bien huilée. Tout d'abord provoquer la grève la plus impopulaire possible. D'une paire, deux couilles, rendre les privilégiés encore plus détestables, exiger le service minimum avec des jaunes sans gilets, reprendre la main syndicats-patronat-pouvoir en nassant la colère, comme dans un sablier.

Les médias en ordre de bataille ne reçoivent plus que les agents de la CGT qui font leur numéro en débattant les retraites du ministre qui aurait pondu la réforme retraitable (alors que pas une ligne n'est écrite, juste quelques formules qui font mouche, le point entre autre). Je signale à la CGT que ses patrons recyclés ont tous des parachutes dorés pour ensuite se goberger des retraites de nabab. À ce propos, tous de s'offusquer des travaux somptueux d'un patron syndical dans l'appartement alloué par la mafia, soit ! Personne ne semble surpris que les chefs syndicaux soient logés dans des immeubles de grand standing ?

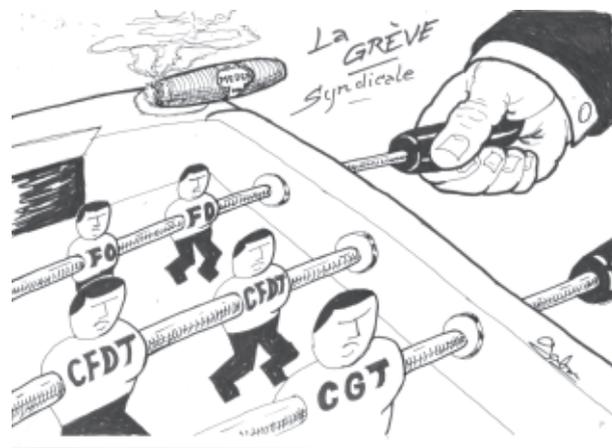
Quand au ministre en question, il y a deux mois, il palpa la grosse galette. Et puis, soyons réalistes, pendant ce temps, le ministre en question bénéficie des émoluments de son nouveau statut de ministre dont il touchera aussi la retraite, alors quelques quolibets valent bien une messe médiatique.

Enfumage ! Petit rappel, à l'époque Juppé le vilain petit canard c'était Madelin, aujourd'hui Madelin va très bien, il est pété de thunes et il vous remercie. Le patron de la CGT de l'époque était un certain Bernard Thibault, et sa fortune personnelle, grâce entre autre à de juteux

placements boursiers, est tout à fait estimable. Comment disait le jeune trublion de service l'autre jour à la télé au sujet des retraites de Delevoye, ah oui que c'était choquant !

Enfumage toujours ! À la SNCF il faut de toute urgence qu'ils virent leurs délégués syndicaux, parce que, pour que ceux-ci n'aient jamais su que Delevoye siégeait au CA de la Fondation SNCF, soit ils sont abrutis, ce qui n'est pas un péché, soit ils sont complices ce qui devient plus discutable.

On pourrait s'en foutre de tout cela puisque, en principe, nous devrions être tous d'accord pour foutre un système corrompu cul par dessus tête et non aménager les peines de prison sociale du travail inutile. L'ennemi, le seul, c'est l'argent, le reste n'en est que la conséquence.



Côté syndicats, plus qu'un mot d'ordre, un mantra, toujours le même, il est porteur : touche pas à nos retraites. Bien sûr quelques patenôtres habituels en sourdine pour finaliser la récupération, le pouvoir d'achat, ça fait bon genre ; que serait un syndicat qui ne demanderait pas de pouvoir en chier avec du labeur pour tous ? On diffuse l'idée d'un truc à points pas au point, on fait courir des bruits, ça paie, le temps que la sauce épaississe et on arrose copieusement les discours, les revendications, on envoie les gâte-sauces du syndicat grognon, la CGT, dans l'arène médiatique.

Pour foutre à bas le système il faudrait peut-être commencer par le bas de la pyramide, au niveau du terrain et non vouloir guillotiner la tête en laissant le corps vivant ? À moins, bien sûr, que la culture de la misère sociale par l'abrutissement ne soit le but inavoué ?

Je trouve, tout comptes faits, que les parachutes dorés des chefs syndicaux de gauche se méritent, cultiver le côté prolo sorti de la base en vivant dans des appartements haut standingue et les dorures des palais présidentiels, tout en entretenant ce côté bébé qui vient de tomber de son landau et qui découvre les vilénies et turpitudes des laids que je fréquente au quotidien plus que n'importe quel ouvrier dont je n'ai pas vu la tronche depuis vingt ans, mérite le respect.

Il faut de toute urgence abonner La Haute autorité pour la transparence de la vie publique au *Canard Enchaîné* pour qu'ils soient renseignés, tout en créant un comité de contrôle de la Haute autorité qui lui-même devra être contrôlé... vous avez dit la Stasi ?

Oui, la même que celle exercée à l'encontre des gêneurs citoyens. Tant de naïveté, ou de complicité (ce que l'on oserait croire, le tous pourris paraît que ça fait complotisme ?), mérite que l'on puisse donner à ce machin les moyens de découvrir ce qu'il est si facile de savoir.

Ce qui m'éberlue, c'est que ce système des scandales puisse encore abuser les foules. Ça c'est grave ! Le reste n'est qu'amusement – enfin si au moins ? – de galopins romantiques.

À propos du champ des possibles à la Zad de Notre-Dame-des-Landes

Nous avons reçu le courrier d'un lecteur au sujet du texte, signé Hors-Norme, « Que reste-t-il du champ des possibles ouvert par la Zad ? », dont nous avons publié de larges extraits dans notre précédent numéro. Plusieurs brochures étaient jointes à ce courrier. Ces brochures, censées mettre en évidence le caractère calomniateur du texte d'Hors-Norme (« échafaudage de mensonges grossiers », selon notre lecteur), ne nous ont cependant pas convaincus. Ceux qui se souviennent de ce que nous avons déjà publié au fil du temps, concernant la Zad de Notre-Dame-des-Landes, connaissent nos interrogations à ce sujet. Parfois très encouragés par ce qui se passe là-bas, et sachant saluer certaines tactiques qui ont pu susciter des désaccords internes et des polémiques à l'extérieur (cf. Creuse-Citron n° 56), parfois plus sceptiques, notamment sur la conduite obscure des négociations juste après l'abandon du projet d'aéroport (n° 58 et la présentation des brochures « Zadissidences » dans le n° 60).

Avec le recul, il faut constater que, dans l'histoire de la Zad de Notre-Dame-des-Landes, il a souvent existé un décalage entre l'image de la Zad, chez ses sympathisants et soutiens « de loin », et la réalité sur place. La vitrine du mouvement, avec les fameuses « diverses composantes de la lutte » et leur capacité à « composer » à peu près harmonieusement, masquait à beaucoup les crises parfois très graves, et les conflits violents, non seulement dans l'opposition en général, mais aussi à l'intérieur de l'occupation elle-même, sur la Zad.

Il est bien sûr compréhensible qu'un mouvement essaye de masquer à l'ennemi ses faiblesses et ses dissensions, pour se protéger, pour ne pas prêter le flanc à des attaques. Mais cette nécessité tactique du moment a des conséquences à long terme nuisibles, pour lui et pour ses alliés : elle empêche la perception exacte des problèmes et gêne la possibilité d'en tirer des leçons. Elle crée un mythe, et elle habitue petit à petit à quelque chose qui ressemble à de la manipulation, à du mensonge.

Lorsque l'État a abandonné le projet d'aéroport (victoire tout à fait remarquable dans l'histoire des luttes de ces dernières décennies), la vitrine de l'unité s'est définitivement brisée. Les graves conflits internes à la Zad sur la stratégie à adopter après l'abandon ont exacerbé et révélé au grand jour des tensions et clivages multiples, qui pour beaucoup existaient de longue date, et n'avaient malheureusement été « travaillés victorieusement » et dépassés que sur le papier.

Le fameux programme en six points (que *Creuse-Citron* avait salué, comme tant d'autres) qui s'efforçait d'anticiper sur une hypothétique victoire contre l'aéroport, et de prévenir les risques d'éclatement interne de l'opposition qui pourrait en découler ; ce

programme s'est malheureusement révélé purement incantatoire. La réalité n'a guère correspondu aux promesses qu'il contenait, et tout s'est passé, en fait, comme beaucoup le craignait.

Ce qui s'est passé à partir de l'abandon a été largement incompréhensible pour la majorité des comités de soutien extérieurs : on ne pouvait vraiment plus comprendre la situation et le conflit simplement en opposant deux camps : l'État contre l'opposition à l'aéroport. « Qui et que fallait-il soutenir ? » se demandaient beaucoup de ceux qui étaient loin.

Cette situation explique sans doute en partie le soutien relativement réduit à la Zad à ce moment-là, et ce qu'il faut bien appeler *la défaite de la Zad* après *la victoire contre l'aéroport* : destruction de la majorité des habitations, expulsion de la majorité des habitants, occupation policière durable de la zone, imposant à ceux qui restaient encore ses conditions, notamment en terme de mise aux normes.

Ces divisions internes, et les manques de soutiens extérieurs par incompréhension, ne sont bien sûr pas les seules ni les principales raisons de la défaite : tous les soutiens qui se préoccupaient surtout de « l'aéroport », et bien peu de « son monde » ont estimé que la victoire sur ce point étant obtenue, il pouvait se désintéresser de l'occupation. L'État était particulièrement déterminé à laver l'affront, et avait sans doute appris de toutes ces années de lutte.



Nous ne prétendons pas trancher ici sur « la bonne stratégie qu'il aurait fallu adopter ». Ce serait tout à fait présomptueux, voire un peu vain après coup : les choix, dans l'urgence, et face à de lourdes menaces, étaient

assurément difficiles à faire. Mais il nous semble important, même à posteriori, d'essayer d'éclairer les conflits sous-jacents à la Zad, pour comprendre ce qui s'y est joué et par respect pour la richesse de cette lutte.

Pour cela les images de la « vitrine » ne suffisent pas – même si elles disent une partie de la réalité, et qu'il ne faut pas les congédier maintenant en prétendant que tout était faux, que finalement tout cela n'était qu'une illusion. C'est la raison pour laquelle nous avons publié l'essentiel du texte d'Hors-Norme : parce qu'il nous semblait apporter un éclairage convaincant sur ce qui s'y était passé, et en rupture avec une certaine image officielle.

Les choses qui y étaient écrites nous semblaient également pertinentes parce qu'elles concordaient avec des témoignages antérieurs venus d'horizons différents : voir notamment les brochures : « Le mouvement est mort, vive la réforme... » et « Zadissidences » dont nous avons rendu compte dans de précédents *Creuse-Citron*.

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier si tout ce qui est dit dans ces différents textes est intégralement exact et ne sommes pas nécessairement d'accord avec toutes les perspectives qui s'en dégagent, et qui d'ailleurs divergent entre elles. La part de charge polémique, que contiennent inévitablement les publications dans un tel contexte de conflit, implique évidemment des exagérations.

Cependant ces textes mettent en lumière quelques points essentiels, que nous énumérons ci-après.

– Au sein des conflits internes à la Zad, s'est progressivement constituée une forme de hiérarchie/direction plus ou moins informelle. Cette espèce de direction s'est constituée en partie du fait des tiraillements entre



Détail d'un dessin de Théodore Rousseau (1812-1867) : *La « Chaussée du roi » en forêt de Fontainebleau* - 1850.

les différentes tendances du mouvement d'occupation, virant parfois à l'obsession, en partie à cause des faiblesses tactiques et des inconséquences de certains.

– Cette « tendance », incarnée notamment par le CMDO², a su tirer son épingle du jeu. En limitant la casse, certes, mais pour certains seulement : ceux qui n'ont pas été expulsés.

On sait que, de toutes les hiérarchies, les informelles ont ceci de redoutable qu'elles ont beau jeu de prétendre qu'elles n'existent pas.

– Si certains n'ont pas tout perdu après l'abandon (ce qu'on ne peut évidemment pas leur reprocher), il y a bien quelque chose d'essentiel qui a été perdu en chemin. On peine à retrouver aujourd'hui les enjeux généraux, les potentialités et le sens universel, que nous semblait contenir la Zad avant « la victoire et la défaite » : cette capacité de polariser les regards, l'intérêt, la sympathie et les espoirs de tant de gens très différents.

Nous ne voyons pas très bien quel sens pourrait avoir aujourd'hui le mot d'ordre : « Zad partout ». En tout cas cela n'aurait pas du tout le même sens, ni la même portée.

Nous avouons donc que nous avons un peu de mal à nous enthousiasmer pour ce qui se passe encore sur la Zad : peut-être est-ce un tort ? En tout cas nous ne sommes visiblement pas les seuls.

Peut-être la Zad verra-t-elle émerger quelque chose comme un nouveau Longo Mai³ (comme le laisse entendre un texte en soutien au processus actuel), ce qui n'est pas si mal et constitue encore, c'est vrai, un « champ des possibles » avec une portée politique.

Φ

Le texte d'Hors-Norme serait injuste quant à ce qui se passe aujourd'hui sur la Zad : c'est que les publications qui nous ont été adressées donnent à penser. Mais reste l'impression tenace d'avoir sous les yeux la nouvelle vitrine de la nouvelle Zad.

Chat échaudé craint l'eau froide.

Certes la brochure « Prises de terre(s) » dit beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes d'accord, notamment sur les enjeux cruciaux de l'accès à la terre, évoqués, entre autres, par Hors-Norme.

Mais à la lire, il n'y a pas eu de défaite sur la Zad : seulement une victoire, suivie d'une autre victoire, au moins provisoire. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une telle version des événements pose problème. Il est par exemple significatif de ne pas voir apparaître clairement l'affirmation d'un nécessaire rapport de force avec l'administration sur la mise aux normes.

Il n'est pas non plus question de prises de pouvoir. On y lit, par exemple, un éloge de l'assemblée des usages, créée par un groupe d'occupants, suite à de profonds désaccords survenus au sein de l'assemblée du mouvement et dans les réunions des habitants (réu des zabs), et qui s'est petit à petit substituée à ces dernières. Nous voici revenu au beau discours unanimiste « pour la bonne cause ».

Et puis il y a l'appel à don pour le fond de dotation, qui certes ne dit pas la même chose que n'importe quel appel à don pour n'importe quelle alternative agricole mais qui pourtant y ressemble tellement, avec le même genre d'image et de mise en page, le recours aux réseaux sociaux, etc. Les

sommes annoncées : récolter trois millions d'euros « dans un premier temps », sont sans commune mesure avec l'esprit de débrouille revendiqué par ailleurs. Tout cela n'est pas destiné au même public que la brochure « Prises de terre(s) » : ici c'est adressé à un public qui peut déduire ses dons de ses impôts... Tout cela est effectivement un peu loin de nous, et un peu loin de l'ancienne Zad.

Plusieurs publics, plusieurs discours, plusieurs vitrines... et puis la vérité (qui pour nous n'est pas un mot en l'air, aussi difficile soit-elle à trouver). La seule manière d'y voir un peu clair sur la Zad d'aujourd'hui, et d'en proposer une description nuancée, sans polémique ni angélisme, ce serait d'y retourner voir et d'y rester un certain temps, sans aucun doute.

CÉDRIC, DAVID ET ALAIN

1. « Réponse à ceux qui voudraient fermer le champ des possibles », « Prise de terre(s) – Notre-Dame-des-Landes » et « Note de discussion sur les possibles dans la ZAD de NDDL et ailleurs », disponibles sur Internet, et sur demande à *Creuse-Citron*.

2. Collectif constitué sur la ZAD, avant l'abandon du projet, par la frange la plus organisée et la plus présentable du mouvement. Cf. « Le mouvement est mort, vive la réforme... », par exemple.

3. Ensemble de communautés agricoles et artisanales ayant essaimé depuis le sud de la France à partir des années 70.

LA VERTICALE DU FOU

D'EMBLÉE l'auteur nous indique que « La verticale du fou » est « une histoire véridique ». Mais il précise illico « qu'en tout cas elle devrait l'être ».

Alors ? Peut-être les deux à la fois. Lu en diagonale, de la fin au début, ou l'inverse, par chapitre, tout est possible.

En alternant les chapitres « je » (son histoire personnelle) et « nous » (la vie à l'hôpital psychiatrique), Jean-Marc Raynaud détricote avec humour et férocité la camisole de force que des vrais fous es qualité imposent à des quidams jugés fous pour avoir péché de travers, transgressé les normes en vigueur de la folie capitaliste.

Au prétexte de soins pour excès de bibine, un petit groupe se forme à l'hôpital psy de Culdesac, le bien nommé. L'auteur attend le docteur Freud, et, quand la porte s'ouvre : « Docteur Freud, je présume ? Allongez vous sur le divan... »

Le moi et le sur-moi en prennent déjà un bon coup.

Heureusement, Docteur Folamour intervient et guérit le groupe de ses addictions. Et c'est là le début de la fin, car les re-devenus normaux ne veulent pas être relâchés dans le monde de fous qui les a conduits à Culdesac.

À tout prix, rester ici, jusqu'à l'insurrection, entre gens normaux, entre gens pour qui péter de travers veut dire solidarité, entraide, tout le contraire du monde de fous d'où ils viennent ! « Ce sera Austerlitz ou Waterloo » !

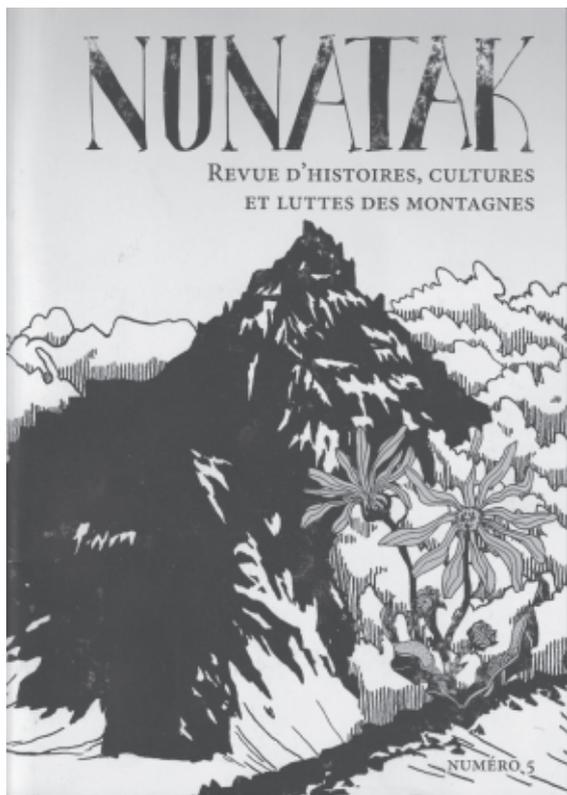
Ce fut... et le procès à la cour spéciale ne fut pas banal et démontre une fois de plus que « les brav'gens n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux ».

La Verticale du fou, Jean-Marc Raynaud, Les Éditions libertaires.



NUNATAK

En janvier, des membres de la revue *Nunatak* sont passés par Gentioux pour présenter leur (beau) travail.



Quésaco *Nunatak* ?

« Dans une langue inuit, le terme nunatak désigne une montagne s'élevant au dessus des étendues gelées, où se réfugie la vie pour perdurer pendant l'ère glaciaire. »

Cette revue se propose d'aller chercher dans l'histoire des luttes, dans l'histoire tout court, dans les singularités culturelles passées et présentes de quoi penser, construire et défendre des lieux et des pratiques montagnardes. Bien construite, et finement illustrée, elle pourrait même donner des idées aux habitants des plaines...

Au menu du numéro 5

Promenons-nous dans les bois, pendant que le loup n'y est plus.

Nicole écoute aux Portes, entretien à propos de radios, d'animaux et d'un bout du Valgaudemar.

La fin du monde, l'eau et le feu, la catastrophe du barrage du Gleno.

Transhumances, une revue saisonnière (1978-1990).

Imbroglia sur le Markstein, une histoire d'arnica dans les Vosges.

Voyage, voyage ! Interview de l'Office de l'antitourisme.

« Ce qui nous paraît important, c'est de faire vivre l'expérimentation dans le champ social. Il est

vain de penser pouvoir s'extraire du monde tel qu'il existe, il l'est également de rejeter toute tentative d'aller à l'encontre des rapports sociaux dominants. Expérimentons donc ! Sans chercher l'exemplarité, sans non plus nier la conflictualité et les contradictions que peuvent porter les expériences à la marge. Au-delà de nos critiques des sociétés actuelles, certaines pratiques peuvent nous faire entrevoir des rapports différents de ceux auxquels le monde marchand nous condamne.

Par contre, s'il s'agit de tout mettre à plat pour de bon, il y a fort à parier que ça ait plus la tronche du foisonnement confus du mouvement des gilets jaunes que d'une « insurrection des consciences » bien balisée, à la Pierre Rabhi, se gardant bien de mettre en cause le capitalisme et les structures du pouvoir.

Nous n'avons évidemment pas de solution toute faite à proposer. Aucune ne détiendrait l'entièreté de la réponse et il en reste sûrement d'autres à inventer. » (extrait de l'édito)

Disponible à la Renouée (Gentioux), au *Fabuleux Destin* (Aubusson) ainsi qu'à *Nunatak* c/o La Lézarde 66 Grande rue 30270 Saint-Jean-du-Gard et sur : revuenunatak.noblogs.org. Prix libre.



Au fabuleux Destin

café-spectacle à la p'tite semaine

6, rue Cerclier, à Aubusson, du jeudi au samedi à partir de 18 heures, spectacle à 20 heures
Extraits du programme de novembre-décembre

Les jeudis, le bar est ouvert de 18 à 21 heures :
boissons, soupe, tartines, prêt de livres...

Profitez-en pour visiter en février l'exposition de Jacques Trouvé « Vestiaire » et en mars celle de Mariche Bourmaud.

Vendredi 7 février 20h : *La Belle Utopie "DUO"*. Chansons de poètes, par Thierry Bretonnet, et Jean-Louis Fouassier.

Samedi 8 février 20h : *Plaire aux vaches*. Lecture par David Linkowski.

Suivie de : *Saule Marceau*. Film de Juliette Achard 2017.

Dimanche 9 février 9h45-18h : *Atelier de pratique du chant polyphonique*

18h30 : *On connaît la chanson*. Veillée chantée.

Vendredi 14 février 20h : *Sac à malice*. Scène ouverte.

Samedi 15 février 20h : *Le Grand voyage cybernétique* de Hervé Krief.

Dimanche 16 février 14-17h : *Atelier broderie*.

Vendredi 21 février 20h : *Jean-Marc Vareille et Gilles Puyfages détextent Bernard Dimey*. Concert.

Samedi 22 février 20h : *Toboggans poétiques*. Un cirque jubilatoire autour de la langue.

Dimanche 23 février 14-17h : *Atelier broderie*.

Jeudi 27 février 19h : *Réunion mensuelle des bénévoles*.

Vendredi 28 février 20h : *Bal folk avec Jacky Lemarteanu et Tony Lapince + Bingo !*

Samedi 29 février 19h : *Vernissage de l'exposition de Mariche Bourmaud*.

20h : *Orang Outang Orchestra*. Concert. Avec Pierre-Yves Baudin (clarinette base), Marguerite Gauthier (clarinette), Alain Brühl (saxo alto), Fred Pardoux (saxo ténor), Axel Haddad (flûte), Mathieu Aubourg (basse), Erwin Toul et Antoine Azan (batterie...).

Dimanche 1^{er} mars 14-17h : *Atelier broderie*.

Du 3 au 8 mars : *Les Grandes Oreilles*

Mardi 3 mars 19h30 : *La belle tablée*. Repas conté .

Mercredi 4 mars 10h : *Histoires en chaussettes pour les toutes petites oreilles* par Marcelle Maillot.

Jeudi 5 mars 20h : *Contes à malice*. Scène ouverte.

Vendredi 6 mars 15h30 : *Tinto-Loun et le Loup du Canal*. Conte musical par Manuel Paris.

Vendredi 6 mars 20h : *Le Dit du Navigateur* par Nicolette Picheral.

Samedi 7 mars : 15h30 : *Madame Corbeau*. Contes et comptines par Nicolette Picheral.

20h : *Hermann Loup noir*. Conte musical par Manuel Paris.

Dimanche 8 mars 16h : *Balade contée avec Jean-Claude Bray*.

Vendredi 13 mars 20h : *Sac à malice*. Scène ouverte.

Samedi 14 mars : 10h-13h et 14h30-17h30 : *Atelier couture*.

20h : *Après l'orage*. Nour en concert.

Dimanche 15 mars 9h45-18h : *Atelier de pratique du chant polyphonique*.

18h30 : *Veillée de printemps*.

Vendredi 20 mars 20h : *Dom Duff*. Concert folk rock breton.

Samedi 21 mars 9h-18h : *Journée d'initiation au clown contemporain*. Avec Nathalie Masséglià .

20h : *Mazarine en Campagne*. Solo de clown de Nathalie Masséglià.

Dimanche 22 mars 14-17h : *Atelier broderie*.

Jeudi 26 mars 19h : *Réunion mensuelle des bénévoles*.

Vendredi 27 mars 20h : *Dans quel pays voulons-nous vivre ? Projets nuisibles et chemins de traverse*. Soirée débat proposée par Stopmines23 et Creuse-Citron.

Samedi 28 mars 17h : *Assemblée générale des Amis du Fabuleux destin*.

20h : *PAGE*. Concert. Avec Pierre-Augustin Galinier (guitare), Pascal Naturel (saxophones ténor et soprano), Etienne Payan (basse), Denis Chatiron (batterie).

Dimanche 29 mars 14-17h : *Atelier broderie*.



CASSE-RÔLES SOMMAIRE N° 11 FÉVRIER-AVRIL 2020

Édito 2

Retraites : les femmes vont trinquer ! 3-4

Cancer du sein et pinard 5

Un "Grenelle" scandaleux ! 6-7

Machisme et patriarcat, tueurs 7

Femme et musulmane 8

Tunisie, éducation sexuelle dès la maternelle 9

Xénophobie et racisme... ici 9

Mantes-la-Jolie, justice et dignité 10-11

Non au SNU ! 12

Les Libanaises mènent le bal 13

Crime d'honneur... ou de déshonneur ? 14-15

Un job comme un autre ? 16

Maroc, des bébés à la poubelle 16

Assassinat d'Hévrin Khalaf 16



DOSSIER CONTRACEPTION MASCULINE

Responsabilité de l'homme 18

Ardecom, Késaco ? 19

Méthodes contraceptives 20

Vasectomie peu répandue en France 20

Vasectomie : un point sur la méthode 21

Les stérilisés de Bordeaux 22

Au temps de la vasectomie illégale. Témoignage 23-24

Vasectomie et émancipation collective 24

La contraception masculine expliquée à la ma grand-mère 25

Vade retro spermato, le film 26-27

Interview du réalisateur 27-28

Réfléchir 3' par jour 29

Bolivie : non aux frontières 30-31

CREUSE-CITRON
change d'adresse postale
Nouvelle adresse :
BP 21, 23200 Aubusson

LIBRES! Scène de soutien aux migrants

Nous vous invitons à venir partager un moment de fête et de solidarité, le 15 février aux Plateaux Limousin, au Villard (près de Royère-de-Vassivière), à partir de 16h. Tous les bénéfices de l'évènement seront reversés à l'association Montagne Accueil Solidarité (MAS) de Peyrelevade pour les aider dans leurs actions de solidarité. Aujourd'hui tous les jeunes qu'ils hébergent ne peuvent pas aller au lycée, faute de moyens, aidons-les pour qu'à la rentrée suivante, tous puissent être scolarisés !

Au programme : contes, pour petits et grand enfants, conférence gesticulée, concerts (musique du monde, chanson, punk-rock)...
Buvette et restauration sur place. Entrée à prix libre.

Une autre soirée est programmée à La Lanterne, à St-Goussaud, en collaboration avec l'association La Chateneide, plus d'infos très bientôt ! Mais on peut déjà vous dire de réserver votre 14 mars !



Assemblée générale de Stopmines23
samedi 28 mars
salle des associations
à Chambon-sur-Voueize
16h : Projection du film Nous ne vendrons pas notre avenir sur la lutte contre l'extractivisme en Grèce.
18h : Assemblée générale.
19h : Apéro grignotage sorti du panier.

14 février, 18 heures
à la médiathèque de
Chambon-sur-Voueize

Présentation par ses auteurs du livre Ni Or ni Maître sur l'extractivisme et le colonialisme en Guyane



Où trouver Creuse-Citron ?

Aubusson : Librairie *La Licorne*
Au Fabuleux Destin café-spectacle
Épicerie bio *Ethiquête*
Presse d'Aubusson, 31, Grande-Rue
Librairie d'occasion *Au Petit Bonheur*
Bénévent l'Abbaye : Bar *Le Père tranquille*
Bourgneuf : *Maison de la presse*
Boussac bourg : *Ferme Chauveix*
Théâtre d'Or, Les Martinats
Bussière-Dunoise : Bar-coiffeur *Pignaut*
Chambon-sur-Voueize : Bar *Le bistrot d'autrefois*
Coussac-Bonneval : *La Toumerie*
Dun-le-Palestel : Librairie *Feugère*, 1, rue des Sabots
Évaux-les-bains : Bar-tabac *Le Rallye*
Cinéma *Alpha*

Eymoutiers : Librairie *Passe-Temps*
Ressourcerie *Le Monde allant vers*
Café des enfants
Felletin : Bar-tabac *Le Troubadour*
Ressourcerie *Court-circuit*
Sur le marché *Boulangerie Perrine Garreau*
Guéret :
Coop des champs, rue de Lavilatte
Bar de la Poste, rue Martinet
Librairie *Les Belles Images*, rue É.-France
Librairie *Au fil des pages*, place du Marché
Bar-tabac *Le Bolly*, 2, rue Maurice-Rollinat
Jarnages : *L'Alzire*, café hôtel restaurant
Lavaveix-les-Mines : *Les Ateliers de la mine*
Limoges : Librairie *Page et Plume*, pl. de la Motte
CIRA, 64, rue de la Révolution

Montluçon :
Librairie *Le Talon d'Achille*, 8, pl. Notre-Dame
Librairie *La Gozette*, 4, rue Porte des forges
Royère-de-Vassivière : Bar *L'Atelier*
Ste-Feyre : Bar *La Parenthèse*
St-Junien-les-Combes : Lieu associatif *Comme une fleur sur la soupe*
St-Sulpice-le-Guérotois : *Le Caméléon café*, Claverolles
Sardent : Épicerie *Vival*
La Souterraine : *Le Panier du coin*
Sur le plateau et les marchés : Épicerie itinérante *Le Temps des cerises*
et sur <http://creuse-citron.legtux.org/>

Courrier postal : Creuse-Citron
BP 21 23200 Abusson
Courriel : creuse-citron@legtux.org
Impression : Espace Copie Plan, Guéret



La copie et la diffusion des textes publiés dans ce journal sont libres et fortement encouragées.

Creuse-Citron

s'adresse à tous ceux et celles qui luttent contre la falsification de l'information et la diffusion généralisée de l'idéologie libérale. C'est un journal indépendant et libertaire qui s'interdit toute exclusive et tout prosélytisme en faveur de telle ou telle organisation syndicale ou politique. Ce journal est réalisé par le Collectif libertaire Creuse-Citron.

Nous vous proposons *Creuse-Citron* à prix libre. C'est, pour notre collectif, une démarche politique, non marchande, alors que, par ailleurs, l'habitude est de payer le même prix, que l'on soit fortuné ou pauvre. Le prix libre n'est pas pour autant la gratuité : c'est donner la possibilité d'acquiescer un même produit selon ses moyens et ses motivations.